

Document de synthèse

Juin 2017

Document de synthèse de l'ASBL Ecole de Tous.

- Version actuelle : version 35 du 9 juin 2017
- Version précédente : version 34 du 26 janvier 2017 ; version 33 du 2 septembre 2016 ; version 32 du 3 juin 2016

Modifications apportées à la version 32 :

- point 2. : La vision de l'Ecole de Tous : changement du texte de ce point et ajout de deux sous-points : 2.1. Général et 2.2. L'école inclusive ;
- point 3. : Les objectifs de l'Ecole de Tous : création d'un nouveau point qui reprend le texte de l'ancien point 2 ;

Modifications apportées à la version 33 :

- décalage dans la numérotation de la version 32. Les référencements internes au document n'étaient plus exacts. Correction de tous les référencements.

Modifications apportées à la version 34 :

- mise en page de la table des matières ;
- ajout de la mention « Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles » en page 2 ainsi que du logo FWB et du logo du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Modifications apportées à la version 35 :

- point 5.5.1. : La formation polytechnique : remplacement du contenu de ce point par la synthèse de la réflexion du groupe de travail polytechnique.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles





TABLE DES MATIERES

	troduction	
1.1.	Le projet Ecole de Tous	
1.2.	La situation actuelle	
1.3.	La démarche	
1.4.	Les constats et les réponses apportées par le projet	
	Devant la diversité de la population scolaire, la pédagogie différenciée et la coop	
	tre pairs	
	utien des apprentissages, l'Ecole de Tous, lieu de vie	
	4.3. Consciente de la nécessité d'une responsabilité solidaire de l'équipe enseignante	
	ucative pour la réussite de chaque enfant, l'Ecole de Tous, lieu de travail de l'équipe édu	
cat	8	icative
1.4	1.4. Face à la fatalité de l'échec et de la relégation induite par le système actuel, un tr	onc
coı	mmun jusqu'à la 4 ^{ème} secondaire, offrant une formation générale, polytechnique, sportive	
	istique et culturelle	
	1.4.4.1. Le tronc commun permet à l'enfant de développer ses aptitudes et ses aspire	
·	dans les différentes facettes de l'intelligence et de la vie en société	10
-	1.4.4.2. Le tronc commun casse le système de la relégation	
	1.4.4.3. Le tronc commun permet à l'enfant d'opérer des choix à un âge où il peut a	
	acquis la maturité et la connaissance de soi nécessaire	
	1.4.4.4. La faisabilité d'un projet expérimental de tronc commun	
	L'évolution du métier d'enseignant	
	vision de l'Ecole de Tous	
2.1.		
2.2.	L'école inclusive	
	s objectifs de l'Ecole de Touss principes fondateurs du projet	
4. <u>Le</u> 4.1.	Le principe d'éducabilité	
4.2.	Le principe d'égalité des acquis de base	
4.3.	Le principe d'excellence	
	volet enseignement et pédagogie	
5.1.	Les principes pédagogiques de l'Ecole de Tous	
5.2.	Le contenu de l'enseignement : formation générale, polytechnique, sportive, artis	
et cul	Iturelle	
5.2	2.1. Le principe du tronc commun	
5.2	2.2. La grille du tronc commun	
5.3.	- 6 6	
	3.1. Principes	
	3.2. Enseignement maternel	
	5.3.2.1. Principes directeurs	
	5.3.2.2. La structure de l'école maternelle	
	5.3.2.3. Objectifs pédagogiques de l'école maternelle	
	5.3.2.5. Soutien aux familles et intégration de l'accueil de la petite enfance	
	5.3.2.6. Ecole maternelle et compétence langagière	
	3.3. Tronc commun de 6 à 15 ans	
	5.3.3.1. Principes directeurs	
	5.3.3.2. Les 3 premiers degrés du tronc commun	
	5.3.3.3. Les deux derniers degrés du tronc commun	
5.4.		
5.4	1.1. L'éveil au questionnement et au désir d'apprendre	
5.4	1.2. La transmission des connaissances	
5.4	4.3. L'apprentissage	
5.4	1.4. L'évaluation	
	5.4.4.1. L'évaluation destinée à l'enfant	
	5.4.4.2. L'évaluation destinée à l'enseignant	30

5.4.4.4. L'évaluation destinée à la direction et à l'ens. 5.4.5. La remédiation et le non redoublement	
5.4.6. Les devoirs et leçons en dehors des heures scolair	
5.5 I a formation polytochnique enoutive autistique et	
5.5. La formation polytechnique, sportive, artistique et	culturelle du tronc commun 33
5.5.1. La formation polytechnique	
5.5.2. L'éducation physique et sportive	
5.5.3. La formation artistique et culturelle	
5.6. Les outils pédagogiques	
5.6.1. L'outil pédagogique informatique	
5.6.1.1. Les principes d'un outil pédagogique inform	
5.6.1.2. La méthode d'élaboration d'un outil pédago	
5.6.1.3. L'outil informatique et la formation des ense	
5.6.2. Les supports pédagogiques écrits (ouvrages, référont de la contraction de la	
5.6.3. L'adaptation des outils pédagogiques aux besoins	
difficultés/troubles de l'apprentissage	
5.7. Les organes de concertation et d'accompagnement	
5.7.1. Le Conseil de concertation au sein de l'école mate	
5.7.2. La concertation entre l'école maternelle et les 2 pr	
5.7.3. La concertation au sein du tronc commun	
6. <u>Le volet éducatif</u>	
6.1. Principes	
6.2. L'école, lieu de vie6.3. Classes et "maisons"	
6.3.1. Classes	
6.3.2. "Maisons"	
6.4. Pédagogie institutionnelle	
6.4.1. La loi et la règle	
6.4.2. Les organes institutionnels	
0.4.2. 1.65 01241165 111511141101111615	
<u> </u>	1°
6.5. Transgression et sanction	
6.5. Transgression et sanction	seils (école, "maison", classe) 47
 6.5. Transgression et sanction	seils (école, "maison", classe) 47 organisateur de l'école
 6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir o 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvo 	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction	seils (école, "maison", classe) 47 organisateur de l'école 47 ir organisateur de l'école 47 ganisateur de l'école ou infraction à la
6.5. Transgression et sanction	seils (école, "maison", classe)
 6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir c 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir or 6.5.4. Infraction lourde à la loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école 6.6. Les activités parascolaires 	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir or 6.5.4. Infraction lourde à la loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école	seils (école, "maison", classe)
 6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvo 6.5.4. Infraction lourde à la loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école 6.6. Les activités parascolaires 7.1. Les enfants 	seils (école, "maison", classe)
 6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir or 6.5.4. Infraction lourde à la loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école 6.6. Les activités parascolaires 7.1. Les enfants 7.2. L'équipe éducative 	seils (école, "maison", classe)
 6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école. 6.6. Les activités parascolaires. 7.1. Les enfants. 7.2. L'équipe éducative. 7.2.1. Les enseignants et les éducateurs doivent avoir la 	seils (école, "maison", classe)
 6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école. 6.6. Les activités parascolaires. 7.1. Les enfants 7.2. L'équipe éducative. 7.2. Les enseignants et les éducateurs doivent avoir la chacun sous le regard de l'autre et de dégager les meilleures 	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école. 6.6. Les activités parascolaires. 7. Les acteurs du projet 7.1. Les enfants. 7.2. L'équipe éducative. 7.2.1. Les enseignants et les éducateurs doivent avoir la chacun sous le regard de l'autre et de dégager les meilleures 7.2.2. Les membres de l'équipe enseignante et éducative possible, tout leur temps de travail à l'école. 7.2.3. Pour mener à bien le projet de l'Ecole de Tous, l'é bénéficie d'une formation adéquate et d'assistance. 7.2.3.1. La formation 7.2.3.2. L'assistance et le soutien donné à l'équipe et	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.4. Infraction lourde à la loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.4. Infraction lourde à la loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.4. Infraction lourde à la loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.4. Infraction lourde à la loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.4. Infraction lourde à la loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école	seils (école, "maison", classe) 47 organisateur de l'école 47 ganisateur de l'école ou infraction à la ganisateur
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.4. Infraction lourde à la loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école. 6.6. Les activités parascolaires. 7. Les acteurs du projet 7.1. Les enfants 7.2. L'équipe éducative. 7.2.1. Les enseignants et les éducateurs doivent avoir la chacun sous le regard de l'autre et de dégager les meilleures 7.2.2. Les membres de l'équipe enseignante et éducative possible, tout leur temps de travail à l'école. 7.2.3. Pour mener à bien le projet de l'Ecole de Tous, l'e bénéficie d'une formation adéquate et d'assistance. 7.2.3.1. La formation 7.2.3.2. L'assistance et le soutien donné à l'équipe et 7.3.1. La position de l'école par rapport aux familles 7.3.2. Le « contrat » parent – école. 7.3.3.1. Les outils de dialogue. 7.3.3.2. Les moments et lieux de dialogue. 7.3.3.2. Les moments et lieux de dialogue.	seils (école, "maison", classe)
6.5. Transgression et sanction 6.5.1. Transgression de la règle élaborée par un des Con 6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir of 6.5.4. Infraction lourde à la loi édictée par le Pouvoir or loi édictée par une autorité supérieure à l'école. 6.6. Les activités parascolaires	seils (école, "maison", classe) 47 organisateur de l'école 47 ganisateur de l'école ou infraction à la ganisateur de l'école ou infraction à la 47 48 45 49 51 51 volonté de travailler ensemble, a pratiques 51 à prestent, dans toute la mesure du féquipe enseignante et éducative 52 52 52 53 54 54 55 55 56 56 56 57 56 58 56 59 56 50 56 50 56 50 56 50 56 50 56 50 56 50 56 50 56 51 56 52 56 53 56 54 56 55 56 56 56 57 56 58 56 59 56 50 <t< td=""></t<>

7.3.4.3. La parti	icipation des familles aux frais scolaires et parascolaires	57
	des parents à l'école	
	particulier des classes d'accueil et de maternelle	
	ments d'accueil des parents en vue d'un dialogue « interculturel	
	s	
7.3.5.3. <i>L'héber</i>	rgement au sein de l'école d'activités propres aux parents	58
	rgement au sein de l'école d'une structure de médiation et d'aide	
7.4. Les partenaires o	de l'école	59
8.2. La semaine scola	iire	62
	tion d'une Ecole de Tous	
	ganisation du projet	
	rascolaires prévues dans le modèle	
9.1.2. Locaux néce	essaires pour les activités parascolaires	66
9.1.3. Encadrement	t des activités parascolaires	67
9.2. Les aspects imme	obiliers du projet	68
11.1. Lexique		70

1. Introduction

1.1. Le projet Ecole de Tous

Travaillant ensemble depuis 2011, un groupe de praticiens de l'école (directeurs, enseignants, éducateurs, inspecteurs) et du secteur extrascolaire ont, au cours de ces 4 dernières années, élaboré un projet expérimental d'enseignement et d'école, couvrant les 14 premières années de l'enseignement fondamental et secondaire (de la classe d'accueil à la 4ème secondaire) visant à assurer une éducation et un enseignement de qualité, particulièrement adapté à des jeunes vivant dans une société multiculturelle.

Ce projet pilote repose sur les principes suivants :

- Il englobe tous les aspects de l'école.
- Il est élaboré jusqu'à l'opérabilité.
- Il se veut reproductible.
- Il repose sur 3 principes éducatifs :
 - le principe d'éducabilité;
 - le principe d'égalité des acquis de base;
 - le principe d'excellence.
- Il s'inscrit dans le principe de l'école inclusive et veut faire de la diversité des enfants un atout pédagogique.
- Il repose sur un tronc commun jusqu'à la 4^{ème} secondaire, offrant une formation générale, polytechnique, sportive, artistique et culturelle.
- Il fait de l'école le lieu de travail de l'équipe éducative (en ce compris pour le travail personnel), le lieu de vie des enfants (pour les activités scolaires et parascolaires) et un lieu de rencontre avec les parents.
- Il ancre l'école dans son quartier.
- Il mobilise l'équipe éducative dans une responsabilité solidaire dans la réussite de l'enfant, dans une école du projet, de la pédagogie différenciée, de la pédagogie de la collaboration.
- A cet effet, il s'appuie notamment sur les technologies de l'information et de la communication.
- Il attache une grande attention à la maîtrise de la langue d'enseignement et d'une deuxième langue au moins.

Chacun de ces points fait l'objet de développements dans les pages qui suivent.

1.2. La situation actuelle

Ce travail part des constats suivants, vécus au quotidien par les auteurs du projet à travers leurs pratiques et leurs réflexions.

Ils observent, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un enseignement contrasté :

- Dans la communauté éducative, des expériences très enthousiasmantes côtoient des vécus d'échec et d'impuissance.
- A côté d'enfants vivant un parcours scolaire motivant et mobilisant leurs capacités et leurs énergies, trop de jeunes vivent l'école de manière négative, dans un sentiment d'échec permanent, de résignation ou de révolte.

Les acteurs de l'école (directions, enseignants, éducateurs, inspecteurs) sont majoritairement en plein questionnement, voire même désarroi : malgré les très nombreux efforts accomplis au niveau individuel, ils constatent dans bien des cas l'inefficience du système scolaire et son incapacité d'assumer le rôle croissant que la société, consciemment ou inconsciemment, lui confie aujourd'hui. Ceci entraîne, dans leur chef, une dévalorisation de l'image de soi et peut mener soit à un surinvestissement professionnel allant jusqu'à l'épuisement, soit au contraire à un désinvestissement dans une pratique répétitive souvent vécue dans une grande solitude professionnelle.

Ce désarroi est amplifié par un certain nombre de données « objectives » dressant un bilan particulièrement lourd de l'enseignement aujourd'hui : résultats médiocres dans les classements internationaux, nombre de jeunes sortant du système scolaire avec un bagage extrêmement réduit rendant une insertion professionnelle très hypothétique, iniquité du système, ...

1.3. La démarche

Ce désarroi entraîne, que ce soit dans le monde des enseignants, des politiques ou des universitaires, des interventions soit très violentes dans la critique, soit très militantes et manichéennes dans la promotion de solutions d'ordre pédagogique ou institutionnel.

Face à celles-ci, les auteurs du projet préfèrent une attitude plus modeste : quand les choses ne vont pas, il faut faire preuve de créativité, expérimenter de nouvelles voies, charpentées par des principes clairs et argumentés, et soumettre celles-ci au crible de l'évaluation pour en dégager les meilleures pratiques. Ceci constitue l'objectif du présent projet.

La période actuelle leur semble particulièrement propice à ce type de démarche. A Bruxelles, par exemple, l'essor démographique impose la création de très nombreuses écoles dans les 10 ans qui suivent. N'est-ce pas là le terrain idéal pour oser un nouveau projet et renverser ainsi la contrainte en opportunité?

1.4. Les constats et les réponses apportées par le projet

1.4.1. <u>Devant la diversité de la population scolaire, la pédagogie différenciée et la coopération entre pairs</u>

Jamais nos grandes villes n'ont connu une population scolaire aussi diverse dans son vécu social, économique, culturel, confessionnel, ethnique,... C'est cette population qui construira la ville de demain.

Face à cette situation, deux modèles institutionnels d'enseignement sont possibles :

- soit une homogénéité de population au sein des classes et des écoles et une très grande hétérogénéité entre écoles ;
- soit une diversité de population au sein des classes et des écoles et une plus grande homogénéité entre écoles.

Les prises de positions et les arguments sont innombrables à ce sujet. Pour les auteurs du projet, la diversité des enfants au sein des classes n'est ni le problème, ni la solution mais un fait à accepter et prendre en compte.

Ils prônent cette diversité pour deux raisons essentielles :

- Dans une ville multiculturelle, dans un monde de décloisonnement géographique des cultures, des courants confessionnels et des groupes ethniques, l'école doit jouer plus que jamais son rôle éducatif de rencontre de l'altérité. Sans celle-ci, il n'est pas possible de conduire les jeunes vers leur citoyenneté ni de leur faire prendre conscience de leurs responsabilités sociétales dans l'élaboration d'un monde plus solidaire.
- Cette diversité exige évidemment, de la part de l'équipe éducative, une approche pédagogique adaptée. Mais elle est avant tout un atout en soi, ouvrant la voie à la collaboration entre pairs. Même si la compétition entre enfants peut être considérée par certains comme un facteur de motivation, la classe ne doit pas être un terrain de compétition individuelle mais plutôt un terrain d'entraide et de

coopération où le résultat est atteint par le travail commun, processus par lequel tous s'enrichissent mutuellement et progressent ensemble. Un grand nombre d'expériences démontre la pertinence de ce principe éducatif, non seulement dans la sphère scolaire jusqu'à l'adolescence, mais également dans la sphère familiale. Les parents sont bien conscients de l'importance des pairs dans la vie scolaire de leurs enfants. Instinctivement, ils espèrent que leurs enfants se retrouveront dans leurs classes avec des compagnes et compagnons « au moins aussi bien » qu'eux. Mais ils sous-estiment parfois le rôle pédagogique et éducatif qu'un enfant différent du leur dans une matière déterminée peut jouer à l'égard de celui-ci.

Dans le cadre de ce principe éducatif, l'enfant porteur de handicap a également pleinement sa place dans l'Ecole de Tous. La dimension inclusive de cette école est, aux yeux des auteurs du projet, une composante fondamentale de celui-ci.

1.4.2. <u>Face à la diversité des familles, de leurs conditions de vie et de leurs capacités</u> dans le soutien des apprentissages, l'Ecole de Tous, lieu de vie

Aujourd'hui, le modèle classique de l'externat en Fédération Wallonie-Bruxelles est une école, lieu de dispense du savoir et des apprentissages, dont les temps dits scolaires débutent au plus tôt vers 08h00 du matin pour se terminer au plus tard vers 17h00 de l'après-midi.

D'une part, dans bien des cas, ce modèle ne cadre plus avec le vécu socio-économique des familles :

- De nombreuses familles ne peuvent s'occuper de leurs enfants durant l'entièreté de la plage de temps non scolaire vu les heures consacrées au travail et aux déplacements vers le lieu de travail. Le problème est souvent encore plus aigu dans les familles monoparentales.
- Les conditions de logement de nombreuses familles, particulièrement en milieu urbain, ne permettent pas d'offrir à leurs enfants un espace satisfaisant au sein de la cellule familiale pour leurs activités extrascolaires (travail, lecture, loisirs, repos,...).

D'autre part, ce temps scolaire ne permet pas à l'école d'assumer l'ensemble du rôle éducatif qu'on lui demande d'assurer aujourd'hui, notamment en ce qui concerne l'apprentissage du vivre ensemble et l'élaboration progressive du socle de valeurs communes au sein de la communauté d'enfants.

Face à ce constat, les auteurs du projet optent pour le concept de la « demi-pension ». L'Ecole de Tous est ouverte de 07h00 du matin à 18h00. Cette plage horaire est découpée en un temps obligatoire et un temps optionnel. Elle offre aux enfants, en sus du temps strictement scolaire, des activités parascolaires au cours desquelles le processus éducatif se poursuit : détente, repas, lecture, sport, ateliers, étude, culture, ... Ces activités parascolaires se déroulent *in situ* ou à l'extérieur de l'école, dans le tissu associatif du quartier.

1.4.3. Consciente de la nécessité d'une responsabilité solidaire de l'équipe enseignante et éducative pour la réussite de chaque enfant, l'Ecole de Tous, lieu de travail de l'équipe éducative

L'Ecole de Tous mobilise une équipe éducative dont l'entièreté du temps de travail est presté à l'école. Cette exigence répond à de nombreux besoins.

De manière générale, l'Ecole de Tous veut créer un lien stable et continu entre l'adulte et l'enfant. Pour être enrichissant, ce lien doit pouvoir se déployer à différents moments,

dans un cadre collectif ou individuel, dans le travail et dans la détente, permettant d'asseoir le rôle de l'adulte référant.

Ce continuum du lien, durant et en-dehors du temps strictement scolaire, permet à l'enfant de se présenter à l'adulte sous différentes facettes. Certaines sont positives, d'autres le sont moins. L'élève en difficulté en mathématiques est peut-être un naturaliste qui passionne ses condisciples et son professeur pendant les cours de biologie ou lors de balades, c'est peut-être aussi celui qui joue de plusieurs instruments et qui a composé le jingle de l'école ou l'animateur sportif... L'enfant peut ainsi être perçu et compris dans sa globalité.

Ce continuum du lien permet également à l'adulte de développer sa relation à l'enfant à travers toutes ses facettes : autorité, éveilleur, référent, conseiller, compagnon,... l'ensemble de ces facettes étant sous-tendue par cette recherche constante de l'épanouissement de l'enfant.

Cette approche vise à lutter contre ce qui apparaît aujourd'hui, aux yeux des auteurs du projet, comme une dérive dans la relation enfant-adulte : l'enfant, et particulièrement l'enfant à problème, est confronté séquentiellement à une multitude d'adultes qui chacun vont s'occuper de lui sous une facette particulière : le père, la mère, le professeur, l'éducateur, le CPMS, le PSE, le logopède, l'assistant social, le travailleur dans une AMO, le responsable d'un SAS, le délégué du SAJ,...

L'Ecole de Tous repose sur une équipe éducative qui assume collectivement et solidairement la responsabilité de la réussite de l'enfant. Ceci ne peut se faire sans une solidarité des membres de l'équipe dans le travail, la volonté de travailler ensemble l'un sous le regard de l'autre et la recherche commune des meilleures pratiques. La division actuelle de l'espace-temps de travail des enseignants qui limite leur temps de travail à l'école principalement aux heures de présence en classe et qui ne leur donne pas dans l'école un espace convenable pour le travail individuel et en équipe, entraine une approche individuelle, voire solitaire, du travail de l'enseignant contre laquelle l'Ecole de Tous s'insurge.

En théorie, les inconvénients de l'organisation actuelle de l'espace-temps de travail des professeurs pourraient être corrigés par l'organisation d'une concertation très régulière au sein de l'équipe éducative. Mais force est de constater que c'est précisément l'organisation actuelle de cet espace-temps qui rend cette concertation particulièrement difficile. Combien de directions ne sont pas amèrement confrontées à ce problème ? Le modèle de l'espace-temps de travail de l'Ecole de Tous fluidifie considérablement ces temps de concertation en multipliant les plages possibles de concertation institutionnelle et en ouvrant largement la voie à une concertation informelle et spontanée.

Au sein de l'Ecole de Tous et de sa population diversifiée, le dialogue entre l'équipe éducative et les parents est essentielle et l'espace-temps de travail fluidifie aussi ce dialogue.

Cette organisation de l'espace-temps de travail exige la mise à disposition de locaux pour le travail individuel (un bureau partagé par deux ou trois professeurs). Cet aspect a été pris en compte dans le volet immobilier du projet.

1.4.4. <u>Face à la fatalité de l'échec et de la relégation induite par le système actuel, un tronc commun jusqu'à la 4^{ème} secondaire, offrant une formation générale, polytechnique, sportive, artistique et culturelle</u>

L'idée d'un tronc commun est largement débattue parmi les enseignants, les pédagogues et le monde politique.

Le projet de l'Ecole de Tous optant résolument pour celui-ci, il convient d'en analyser les raisons principales.

1.4.4.1. <u>Le tronc commun permet à l'enfant de développer ses aptitudes et ses aspirations dans les différentes facettes de l'intelligence et de la vie en société</u>

L'intelligence, à l'instar de l'approche de la vie, n'est pas unique. Toutes deux peuvent revêtir plusieurs facettes auxquelles il convient d'assurer chez l'enfant une possibilité d'éclosion et de développement.

Cette conception est aujourd'hui parfaitement intégrée dans l'enseignement maternel mais disparaît curieusement dès l'entrée en primaire. A partir de là, dans le cadre d'un enseignement qu'on appelle « général », l'accent est mis principalement sur les capacités intellectuelles d'abstraction, les programmes réduisant fortement la formation polytechnique, sportive, artistique et culturelle, instrument pourtant indispensable de découverte et de développement d'autres formes d'intelligence et d'approche de la vie.

Fort de l'expérience d'autres systèmes d'enseignement, le projet expérimental de l'Ecole de Tous veut rééquilibrer les programmes en vue d'y intégrer ces différentes facettes de formation

L'objectif principal est de permettre aux jeunes de mieux se découvrir et se développer. En outre il offre un outil éducatif et pédagogique précieux dans une école à la population diversifiée : les enfants échappent au classement unique qui les marque aujourd'hui de manière explicite ou insidieuse, consciemment ou inconsciemment : celui de la rapidité dans la mobilisation des capacités intellectuelles d'abstraction. Le tronc commun aux multiples facettes remplace ce podium unique (aux effets souvent destructeurs en termes de motivation et d'image de soi pour ceux qui se retrouvent sur les marches inférieures) par de multiples podiums, valorisant chacun dans ses capacités : je peux être bon en maths et mauvais en sport, excellent dans les activités artistiques et moyen dans la formation polytechnique,...

1.4.4.2. Le tronc commun casse le système de la relégation

Dans le système d'enseignement actuel, la voie qui apparaît comme normale et enviable, aux yeux des enfants et des parents, est la voie de l'enseignement général réalisée en 15 ans à partir de la 1^{ère} maternelle. Tout écart par rapport à cette « normalité », même s'il peut être pleinement justifié (notamment dans le cas d'une réorientation) sur le plan éducatif et pédagogique, est vécu psychologiquement comme un échec.

Or aujourd'hui, dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur 100 enfants entrant en 1ère maternelle, moins de 20 se retrouveront 14 ans plus tard, au terme d'un parcours sans accroc, en 6ème secondaire de l'enseignement général (analyse des chiffres des indicateurs de l'enseignement 2012). Tous les autres auront connu soit un redoublement, soit une réorientation vers une autre filière, soit un décrochage scolaire. Cela signifie que plus de 80% des jeunes vivent au cours de leur parcours scolaire un sentiment d'échec et ce même si un parcours dans une filière technique ou professionnelle peut être la bonne solution. Le témoignage d'équipes éducatives dans l'enseignement technique et professionnel est éloquent à ce propos : quelle volonté et quelle énergie ne faut-il pas lorsqu'en début d'année scolaire l'on se retrouve face à vingt jeunes de 14 à 16 ans qui, à de très rares exceptions près, se considèrent tous comme des ratés !

Dans le système expérimental du tronc commun de l'Ecole de Tous, tous les enfants poursuivent le même programme jusqu'à la 4^{ème} secondaire. Ensuite ils sont tous réorientés vers un enseignement général, technique ou professionnel, selon leurs

aspirations et leurs compétences. Il n'y a pas ceux qui restent dans le train principal et ceux qui le quittent.

1.4.4.3. Le tronc commun permet à l'enfant d'opérer des choix à un âge où il peut avoir acquis la maturité et la connaissance de soi nécessaire

Dans le système actuel, la combinaison du système des activités complémentaires dès l'entrée dans l'enseignement secondaire (4 périodes/semaine, soit 12% du temps scolaire dès la 1^{ère} C) et de l'orientation possible vers d'autres filières dès la 3^{ème} année du secondaire impose à l'enfant de procéder à des choix que, dans bien des cas, il n'assume pas par manque de maturité ou de connaissance de soi. Dans le cas de la réorientation vers une filière technique ou professionnelle, très souvent liée à un niveau de résultat jugé insuffisant à l'issue du 1^{er} degré, celle-ci lui apparaît généralement comme imposée de l'extérieur accentuant ainsi son sentiment d'échec et sa démotivation.

En outre, dans le système actuel, bon nombre d'enfants qui voudraient, dès la fin des primaires, rejoindre l'enseignement technique ou professionnel, sont amenés à passer 2 ou 3 années « communes » au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, qui sont en fait 2 ou 3 années « générales » qui ne leur offrent que peu d'opportunité d'épanouissement.

Dans le système préconisé de tronc commun de l'Ecole de Tous, d'une part, l'enfant poursuit une formation tant générale que polytechnique, sportive et artistique et, d'autre part, un choix d'orientation ne se fait qu'à l'issue de la 4^{ème} année du secondaire.

1.4.4.4. La faisabilité d'un projet expérimental de tronc commun

Deux questions méritent d'être posées à ce sujet.

L'instauration d'un tronc commun impose-t-elle une modification importante de la répartition des heures consacrées à chaque discipline, telle qu'imposées par les normes actuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

L'instauration d'un tronc commun impose évidemment une série d'adaptations concernant la répartition des matières et le contenu des programmes. Mais la tâche est loin d'être insurmontable. En partant des normes s'appliquant à l'école primaire, au 1^{er} degré C et au 2^{ème} degré de transition de l'enseignement secondaire, et moyennant une réduction des matières optionnelles au 1^{er} degré et surtout au 2^{ème} degré du secondaire, le temps consacré à chaque discipline sur l'ensemble des 10 années du tronc commun dans le projet de l'Ecole de Tous, est très similaire, en % de répartition, à celui des systèmes de tronc commun. Dans le tableau suivant, la comparaison se fait avec le tronc commun finlandais (9 années) même si celui-ci, aux yeux des auteurs du projet, ne constitue qu'un exemple parmi d'autres.

Disciplines	Répartition en %		
	Tronc commun	Tronc commun	
	Ecole de Tous	Finlande	
Langues	32%	29%	
Mathématiques	19%	14%	
Observation et sciences	11%	13%	
Art et polytechniques	15%	18%	
Education physique - Santé	7%	9%	
Histoire et instruction civique	7%	5%	
Religion / Ethique / Philosophie	7%	5%	
Options, orientation et remédiation	2% (1)	7%	

(1) A l'Ecole de Tous, les tâches d'orientation et de remédiation peuvent se faire en partie pendant le temps parascolaire et les semaines spéciales.

Le tronc commun doit-il s'arrêter à l'issue de la troisième ou de la quatrième année du secondaire ?

Cette question est très largement débattue entre partisans de l'une ou l'autre des options.

A ce stade, de manière pragmatique, le projet expérimental de l'Ecole de Tous opte pour un tronc commun jusqu'à la fin du 2^{ème} degré pour respecter la structuration en degrés de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie – Bruxelles.

1.5. L'évolution du métier d'enseignant

Depuis 30 ans, le métier de l'enseignant est en mutation profonde et ce sous plusieurs aspects :

- dans des classes de plus en plus hétérogènes, il voit les limites d'un enseignement de type frontal et sent qu'il doit mettre en œuvre des méthodes de pédagogie différenciée sans avoir ni la formation, ni les outils pour le faire ;
- sa légitimité et son autorité comme transmetteur de connaissance sont mises à mal par l'émergence de nouveaux canaux de transmission (internet, @learning,...) qui offrent dans certains cas une souplesse, une adaptation au rythme de l'élève que l'enseignement frontal ne peut offrir ;
- la profusion de ces nouveaux canaux de transmission des connaissances, leur facilité d'utilisation, leur présence à tout moment et en tous lieux transforment les enfants en des accumulateurs désordonnés d'informations qui éprouvent de plus en plus de difficultés à intégrer leurs connaissances dans des savoirs.

L'Ecole de Tous est persuadée que le centre de gravité du métier d'enseignant se déplace : il doit accepter de jouer un moindre rôle dans la transmission des connaissances et voir son rôle accru dans l'accompagnement des apprentissages en vue de l'intégration des connaissances dans des savoirs. Dans cette mutation, les outils pédagogiques informatiques vont jouer un rôle croissant notamment par leur faculté d'adaptation au rythme d'apprentissage de chaque élève. L'Ecole de Tous veut accompagner les enseignants dans cette mutation.

2. La vision de l'Ecole de Tous

2.1. Général

L'Ecole de Tous déploie un modèle d'enseignement et d'école visant à répondre à la diversité socio-économique, socioculturelle, philosophique, confessionnelle, ethnique, ... entrainant une forte hétérogénéité de la population scolaire.

Dans ses principes, ses méthodes, son mode de fonctionnement et ses outils, elle vise à faire de cette hétérogénéité un atout pédagogique et éducatif.

Dans ce cadre, l'Ecole de Tous porte une attention particulière aux enfants à besoins spécifiques.

2.2. L'école inclusive

Une Ecole de Tous est une école inclusive ouverte à tout enfant quels que soient ses besoins spécifiques. Cela implique notamment :

- une politique d'accueil centrée sur les enfants à besoins spécifiques et de mise en œuvre, à cet effet, d'aménagements raisonnables ;
- un projet d'intégration d'enfants pour lesquels une attestation d'orientation vers l'enseignement spécialisé a été établie, moyennant le soutien/accompagnement d'acteurs de l'enseignement spécialisé ;
- une concertation et une collaboration positive indispensable entre la famille de l'enfant à besoins spécifiques, la direction, le CPMS, l'équipe éducative et tout intervenant pédagogique ;
- une intégration centrée sur l'enfant et non sur la nature de son handicap. Les efforts nécessaires seront mis en œuvre pour accueillir tout enfant sans aucune hiérarchisation des types de handicap ;

Dans sa politique d'accueil, notamment d'enfants à besoins spécifiques, l'Ecole de Tous procède, dans toute la mesure du possible, aux aménagements raisonnables nécessaires d'ordre matériel, pédagogique et organisationnel. Dans ce domaine, une attention particulière est portée à la formation continuée de l'équipe éducative, l'Ecole de tous étant consciente des limites de la formation initiale à cet égard.

L'Ecole de Tous met tout en œuvre afin qu'il soit possible de proposer des activités parascolaires aux enfants à besoins spécifiques. L'Ecole de Tous veille à offrir un encadrement spécifique ainsi que des aménagements raisonnables dans ses activités parascolaires.

Pour l'intégration d'enfants pour lesquels une attestation d'orientation vers l'enseignement spécialisé a été établie, l'Ecole de Tous développe une relation approfondie avec une école d'enseignement spécialisé.

L'Ecole de Tous estime que son caractère inclusif est un atout, sur le plan éducatif, en vue de développer chez tous les enfants un accueil de la diversité.

3. Les objectifs de l'Ecole de Tous

L'Ecole de Tous poursuit, sur le plan pédagogique et éducatif, les objectifs suivants dans la vie de l'enfant à l'école et quant à l'adolescent qu'elle doit accompagner jusqu'au terme du tronc commun.

Au terme du tronc commun le jeune sera un sujet épistémique¹ (capable de penser par lui-même, maître de son jugement, capable de rationalité, cherchant la vérité), un sujet éthico-politique² (sachant agir dans le respect d'autrui, citoyen actif et solidaire) et un sujet singulier (épanoui et autonome dans la singularité de sa personnalité). A l'issue de ce tronc commun, le jeune doit avoir intégré des savoirs et mobilisé ceux-ci dans des compétences afin de construire et poursuivre son projet de vie.

Au cours du tronc commun, l'enfant va progressivement cerner ses aptitudes et ses aspirations en vue de faire ses choix et de construire son projet de vie avec lucidité et autonomie. Il va vivre ce tronc commun dans une communauté de respect mutuel et de coopération et dans le désir d'apprendre et d'agir.

De manière transversale, en vue d'atteindre ces objectifs, l'enfant aura développé ses capacités d'expression verbale, écrite et corporelle, d'intégration du temps (référence au passé, projection dans l'avenir, capacité de résistance à l'immédiateté, de surseoir à l'acte³), de gestion des conflits et d'élaboration et d'intégration de la règle, de maturation d'un jugement personnel.

4. Les principes fondateurs du projet

4.1. Le principe d'éducabilité

En acceptant un enfant, l'école prend à son égard l'engagement et la responsabilité de le mener à l'émancipation dans la société. Cela demande, de la part de chaque membre de l'équipe pédagogique et éducative, le désir et la volonté de voir chaque enfant s'épanouir et la bienveillance dans la relation quotidienne avec l'enfant.

4.2. Le principe d'égalité des acquis de base

L'équipe pédagogique et éducative doit tout mettre en œuvre afin que tout enfant possède les acquis de base au terme d'un parcours scolaire (pas spécialement au terme d'un temps scolaire identique) et, pour atteindre cet objectif, un traitement adapté à chacun est accepté et recommandé.

Ce principe d'égalité des acquis ne s'applique pas aux enfants ayant des besoins spécifiques particulièrement importants et/ou inclus dans une optique non certificative.

4.3. Le principe d'excellence

Au-delà des acquis de base, l'école doit amener chaque enfant au meilleur de lui-même.

¹ Prairat Eric, La sanction, petites méditations à l'usage des éducateurs, p. 76-79, l'Harmattan, 1997

² idem

Meirieu Philippe, Pédagogie, des lieux communs aux concepts clés, p117, ESF, 2013

5. Le volet enseignement et pédagogie

5.1. Les principes pédagogiques de l'Ecole de Tous

L'Ecole de Tous veut être un modèle reproductible que des équipes éducatives s'approprient progressivement. Dans cet objectif, elle ne veut pas s'enfermer dans un système pédagogique unique. Au contraire, elle prône la diversité des approches pédagogiques par lesquelles les enseignants peuvent s'exprimer en fonction de leur personnalité, de leurs aptitudes pédagogiques et de leurs acquis.

Cette créativité et cette diversité pédagogique doit cependant s'inscrire dans le cadre des principes qui sous-tendent l'Ecole de Tous et qui, sur le plan pédagogique, s'articulent comme suit :

- Durant son parcours scolaire, l'enfant, acteur de ses apprentissages, progresse dans la prise de conscience de ses aptitudes et de ses aspirations en vue de faire ses choix et de construire son projet de vie avec lucidité et autonomie. Pour réaliser cet objectif, l'Ecole de Tous prône entre autre la pédagogie active, partant des questions de l'enfant, de l'éveil au désir d'apprendre, pour « construire » le parcours d'apprentissage menant aux savoirs et compétences.
- Faire de la diversité et de l'hétérogénéité des enfants un outil pédagogique et éducatif. Ce principe entraine deux corollaires :
 - Chaque professeur doit avoir l'aptitude **d'adapter ses méthodes pédagogiques et le contenu de son enseignement à ses différents élèves**. Il doit organiser son enseignement afin de permettre à ceux-ci de ne pas apprendre nécessairement la même chose en même temps et au même rythme.

Cette démarche est exigeante. Elle s'écarte fondamentalement de l'application d'une pédagogie uniforme qui, dans bien des cas, entraîne d'abord une démotivation, ensuite un décrochage, des enfants qui ne s'adaptent pas à son rythme et à ses modalités. Pour forcer la mise en œuvre de cette démarche, l'enseignement se donnera par classe de degré (deux ans) et non par classe d'année.

Pour acquérir ces méthodes pédagogiques exigeantes, l'équipe enseignante doit pouvoir bénéficier d'une formation adéquate.

- Dans ce même ordre d'idée, la communauté des élèves partage avec l'équipe enseignante la responsabilité de faire en sorte que chacun atteigne les acquis de base. Par discipline, l'apprentissage se fait en groupe où les plus rapides épaulent les plus lents. Cette pédagogie, correctement appliquée dans le respect de chacun, comporte un double avantage :
 - Le fait d'être accompagné par ses pairs dans son apprentissage et de participer ainsi à un objectif commun de maîtrise d'un savoir ou d'une compétence par un petit groupe est, dans bien des cas, plus motivant que l'apprentissage individuel dans un dialogue confrontation avec le professeur.
 - Pour celui qui maîtrise la matière ou croit la maîtriser, ce travail en commun, en lui donnant l'occasion de transmettre, d'« enseigner » cette matière à autrui, dans son langage et ses modes de communication, lui offre à la fois un « révélateur » de son degré de maîtrise de cette matière et un outil optimal d'intégration de celle-ci. Les études comparant les systèmes scolaires ayant privilégié l'hétérogénéité des enfants au sein d'une classe (et, par conséquent, une plus grande homogénéité entre écoles) aux systèmes ayant opté pour la solution inverse tendent à démontrer que, non seulement, les enfants au sein des premiers atteignent en moyenne de meilleurs résultats que ceux des systèmes à classes plus homogènes mais de plus, qu'il en va de même pour les

meilleurs élèves. Le « pari pédagogique » fait à ce propos par l'Ecole de Tous est qu'il est plus utile pour l'enfant plus rapide d'assumer ce rôle de tuteur au sein d'une classe hétérogène que d'acquérir un surcroît de connaissance au sein d'une classe plus homogène.

- Dans cette pédagogie différenciée, l'enseignant doit avant tout être un accompagnateur des apprentissages, plus qu'un transmetteur de connaissances. Dans un système d'enseignement classique de type « frontal » ou « ex cathedra », l'enseignant transmet des connaissances à un certain rythme. Dans une classe hétérogène, cette première transmission est déjà un facteur de démotivation ou de décrochage parce que le rythme adopté par l'enseignant convient éventuellement à 40% de ses élèves mais, à côté d'eux, 20% s'ennuient dans ce rythme trop lent à leurs yeux et 40% décrochent, démotivés par la rapidité d'un rythme qu'ils ne peuvent assumer.

Pour atteindre l'objectif pédagogique précité, il faut que la transmission des connaissances mobilise beaucoup moins l'enseignant et se fasse par exemple au moyen d'outils pédagogiques informatiques. Ceux-ci ont en effet l'avantage de pouvoir aisément s'adapter au rythme de chacun. L'enseignant libère ainsi du temps pour la préparation et l'organisation des autres activités pédagogiques.

- Le projet étant destiné, dans un premier temps, à être implanté dans une ville multiculturelle à la population d'enfants particulièrement hétérogène sur le plan non seulement des acquis scolaires mais aussi des références culturelles, linguistiques, religieuses, philosophiques,..., le **projet pédagogique** visera à être très **explicite**, **évitant** autant que possible **les références implicites** (qui sont souvent celles de l'enseignant venant d'un milieu différent de celui d'une partie de ses élèves) et mettant l'accent sur **l'acquisition de savoirs et de compétences clairs et bien décrits**. L'objectif est d'éviter une ségrégation que l'on rencontre aujourd'hui en raison d'un certain flou entourant les exigences que l'école a dans chaque matière :
 - éveil à certaines matières par l'acquisition de connaissances limitées ;
 - contenus pour lesquels l'enfant doit intégrer un savoir et/ou maîtriser une compétence ;
 - matière donnée pour permettre à l'enfant d'acquérir un esprit critique.

Ce flou dans les exigences de l'école est très discriminatoire : en effet, le bon élève, soutenu par son milieu familial, apprend le complément en-dehors de l'école. Le caractère résolument explicite des exigences de l'Ecole de Tous et des contenus enseignés vise à réduire cette ségrégation.

- La pédagogie différenciée permet à l'enfant de suivre son rythme dans l'acquisition des savoirs et l'intégration de ceux-ci dans des compétences. Pour pouvoir gérer ces différences dans les rythmes d'apprentissage, le cursus devrait être progressivement structuré en séquences d'apprentissage clairement définies.

5.2. <u>Le contenu de l'enseignement : formation générale, polytechnique, sportive, artistique et</u> culturelle

5.2.1. Le principe du tronc commun

Le tronc commun s'étend de la 1^{ère} primaire à la fin du 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire. Au sein de ce tronc commun, l'enseignement est dispensé, de manière verticale, par degré (pour forcer la pédagogie différenciée et assouplir le rythme d'apprentissage).

A la fin du 2^{ème} degré secondaire, tous les enfants quittent l'école. Tout le monde fait un choix. Il n'y a pas de relégation pour certains et un maintien dans l'école pour d'autres.

L'objectif du tronc commun est double :

- d'une part, dispenser à tous un enseignement assurant des acquis de base non seulement dans les matières actuellement enseignées dans la filière du général mais également dans les volets polytechnique, sportif, artistique et culturel;
- d'autre part, permettre à chaque enfant de mieux **cerner ses aptitudes et ses aspirations** afin d'effectuer le meilleur choix possible en fin de tronc commun. Se sent-il porté vers des matières ou une activité professionnelle future mettant en œuvre une intelligence concrète, une capacité manuelle. A-t-il une sensibilité artistique qu'il désire développer ? Est-il plutôt porté vers l'abstraction ?

Ce concept de tronc commun soulève parfois une certaine anxiété de la part des parents, particulièrement de ceux qui, à tort ou à raison, voient leur enfant capable de suivre les matières actuellement enseignées dans la filière du général et craignent dès lors qu'il « perde son temps » dans un tronc commun.

Plusieurs réponses doivent être apportées à cette crainte :

- Il y a tout d'abord les avantages du tronc commun cités ci-dessus au chapitre 1.4.4 auxquels il convient d'ajouter, sur le plan sociétal, l'avantage d'un brassage social dans une société de plus en plus diversifiée.
- Une analyse approfondie, d'une part, du programme de l'enseignement général dans sa forme actuelle et, d'autre part, du programme du tronc commun dans les systèmes d'enseignement des pays qui le pratiquent, fait apparaître que, moyennant une réduction, voire une suppression des activités complémentaires au 4ème degré, le tronc commun peut être appliqué sans bouleversement majeur (voir ci-après chapitres 5.3.3.2 et 5.3.3.3).
- L'expérience vécue par de nombreux enseignants démontre que, dans de nombreux cas, la filière du général est « imposée » à un enfant par son environnement familial et sa culture mais ne correspond pas toujours à ses aptitudes et ses aspirations.
- Quant à l'orientation vers les filières du technique ou du professionnel, elle est aussi souvent « imposée » à un enfant par son environnement familial et sa culture et renforcée par l'échec induit par le contexte culturel et social et par les enseignants (sentiment d'incompétence de l'élève, effet pygmalion...).
- Comme indiqué plus haut, dans les systèmes pratiquant le tronc commun, l'analyse des résultats des enfants qui ont une bonne capacité d'abstraction et qui sont par conséquent naturellement destinés à l'enseignement général démontre que leur passage par ce tronc commun ne réduit en rien la capacité de ceux-ci à assumer ensuite des études requérant une capacité d'abstraction élevée.
- Le tronc commun permet enfin le développement de compétences nécessaires à tout citoyen.

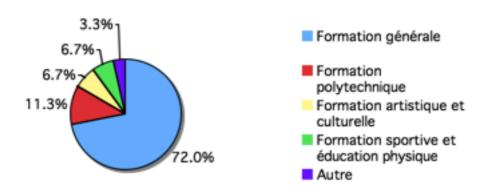
5.2.2. <u>La grille du tronc commun</u>

La répartition des périodes de cours entre les différents blocs de matière répond à deux objectifs : rendre le système praticable en Fédération Wallonie Bruxelles sans qu'il soit nécessaire d'obtenir des dérogations importantes par rapport au système actuel et s'approcher au mieux de la répartition en vigueur dans les systèmes pratiquant le tronc commun. Elle a été établie sur base de 28 périodes/semaine au cours des 6 premières années et de 32 périodes/semaine au cours des 4 dernières.

La répartition entre les blocs de matière a été décrite au chapitre 1.4.4.4.

De manière synthétique, en prenant l'ensemble des 10 années de tronc commun, cette répartition se présente comme suit :

Formation générale :	72%
Formation polytechnique:	11,3%
Formation artistique et culturelle :	6,7%
Formation sportive et éducation physique :	6,7%
Autre:	3,3%



5.3. L'organisation de l'enseignement

5.3.1. <u>Principes</u>

L'Ecole de Tous dispense un enseignement depuis la classe d'accueil jusqu'à la fin du tronc commun, ce qui correspond dans le système actuel à la $4^{\grave{e}me}$ secondaire.

De manière générale, les enfants se regroupent en classes de degré (couvrant deux années), dans une certaine verticalité, au sein desquelles ils participent à un enseignement et un apprentissage différenciés.

Dans la mesure du possible les enfants restent dans la même classe et gardent leur instituteur ou leur titulaire sur l'ensemble du degré. Ce principe connaît cependant quelques exceptions :

- Durant les premières années d'une nouvelle Ecole de Tous, la croissance progressive de l'école entraine un dédoublement des classes par degré avec une

- répartition dans celles-ci d'enfants déjà scolarisés au sein de l'Ecole de Tous et de nouveaux élèves.
- Des raisons pédagogiques ou éducatives peuvent amener en fin d'année scolaire à déplacer un enfant d'une classe à l'autre au sein d'un même degré.

ECOLE MATERNELLE			TRONC COMMUN				
Classe d'accueil	Classe 1ère Maternelle	Classe 2ème & 3ème Maternelle	Classe 1er degré	Classe 2ème degré	Classe 3ème degré	Classe 4ème degré C	Classe 5ème degré
						Classe 4ème degré D	

5.3.2. <u>Enseignement maternel</u>

5.3.2.1. Principes directeurs

Au sein de l'Ecole de Tous, l'école maternelle est considérée comme une étape cruciale parce que c'est là que va se jouer en grande partie la naissance de la confiance en soi et du sentiment d'auto-efficacité et le développement social des enfants venant d'environnements socioculturels et socio-économiques très différents.

Dans ce cadre, l'équipe éducative de l'école maternelle, assumant sur l'objectif prédécrit une responsabilité solidaire, axe son action sur les points suivants :

L'école maternelle (particulièrement la classe d'accueil et la 1^{ère} maternelle) est **le** lieu où enfants et parents vont vivre une mutation fondamentale de leurs relations. Il est de la responsabilité de l'école maternelle d'accompagner cette mutation.

L'enfant va passer de la cellule familiale ou de la crèche à une cellule de socialisation beaucoup plus large.

Les parents vont « partager » avec l'école leur responsabilité éducative à l'égard de leur enfant. Bon nombre de parents auront déjà connu cela dans l'expérience de la crèche. Mais, dans le cadre de l'école, le « fossé » culturel à franchir peut être beaucoup plus large pour certains parents. Pour d'autres parents qui n'ont pas vécu l'expérience de la crèche avec leur enfant, ceci va constituer une expérience nouvelle qui requiert un accompagnement.

Dans ce cadre, l'Ecole de Tous et l'équipe éducative de l'école maternelle mettent en place :

- une boite à outil et un lieu de réflexion à l'intention des membres de l'équipe en vue de gérer au mieux cette autonomisation progressive parent-enfant ;
- un lieu de dialogue et de réflexion avec les parents sur la manière de gérer ce partage de responsabilité éducative entre les parents et l'école. Dans ce cadre, une attention particulière sera consacrée aux problèmes sociaux et humains rencontrés dans certaines familles et à la diversité culturelle et confessionnelle des familles en liaison avec les associations et services locaux (voir chapitre 7.4).

Pour assurer cette médiation avec les parents, au-delà du dialogue entre parents et membres de l'équipe, l'Ecole de Tous souhaite accueillir en son sein une structure de médiation :

- indépendante de l'école;
- logée dans l'école;
- s'inscrivant dans le projet pédagogique de l'école ;
- permettant, au-delà de la médiation, de susciter la coopération entre parents.

L'école maternelle est, avec la crèche, le premier lieu de socialisation élargie des enfants.

L'école va jouer un rôle fondamental dans le développement social de l'enfant : vat-il, par ses capacités combinées d'autonomie et de socialisation, être et se sentir intégré dans une communauté ou rester en marge de celle-ci ?

L'équipe éducative de l'école maternelle accorde une attention soutenue à la capacité d'intégration des enfants au sein de leur groupe :

- en étant particulièrement attentive au développement du sentiment d'autoefficacité chez chaque enfant (éviter la « résignation apprise ») ;
- en favorisant constamment le dialogue;
- en organisation ou suggérant des activités au sein desquelles les interactions et solidarités horizontales (enfants du même âge) et verticales (enfants d'âges différents) peuvent s'exprimer;
- en veillant à ce que, dans les activités communes, ne se développent pas des processus de rejet ou de dénigrement à l'égard de certains enfants (apprendre à respecter l'autre dans ses différences, ses forces et ses faiblesses / apprentissage du vivre-ensemble sur base de règles communes);
- en apportant un soutien adéquat aux enfants dans le développement de leur compétence langagière.

L'école maternelle est le lieu par excellence où l'enfant va recevoir d'innombrables stimuli de sensibilisation, d'apprentissage, de socialisation et développer grâce à eux une première palette de compétences comportementales, cognitives, artistiques, physiques et de socialisation.

Il est primordial que la sphère de vie de l'école maternelle et les activités qu'elle propose entraînent la multiplication et la diversification de ces stimuli.

Dans ce cadre, l'équipe éducative porte une attention particulière aux points suivants :

- Les activités proposées aux enfants sont conçues et choisies en fonction des stimuli qu'elles leur donnent :
 - on évite les activités répétitives à caractère occupationnel ;
 - dans la mise au point des activités, on veillera à ce que les différents stimuli soient présents (comportementaux, cognitifs, physiques, artistiques, de socialisation).
- L'organisation physique des lieux de vie (la classe, le réfectoire, ...) permet la juxtaposition d'activités collectives ou individuelles offrant des stimuli différents tout en respectant le rythme de l'enfant dans sa globalité et en répondant à ses besoins physiologiques.

L'école maternelle est un lieu crucial de maturation de l'enfant

C'est le lieu par excellence où l'enfant va intégrer progressivement :

- l'autonomie dans la réponse à ses besoins physiques :
 - boire et manger;

- aller aux toilettes;
- se dépenser et se reposer ;
- s'habiller pour les différents types d'activités ;
- se laver les mains,...
- l'autonomie dans un environnement spécifique :
 - se comporter dans une activité ou dans une période de non activité ;
 - se mouvoir d'une activité à l'autre ;
 - interagir avec les autres, adultes ou enfants.

L'équipe éducative accorde une grande attention au développement de cette maturation progressive. Pour assurer cette progressivité harmonieuse de la maturation de l'enfant, il faut une grande continuité et cohérence dans l'accueil éducatif de l'enfant.

Un bilan accompagne chaque enfant au cours de sa vie à l'école maternelle, reprenant :

- le passage de ces étapes de maturation ;
- la manière dont il répond aux stimuli décrits ci-dessus et la palette de compétences qu'il développe.

Face aux défis qu'elle doit relever, l'école maternelle ne doit pas se considérer comme un lieu clos mais doit au contraire rechercher des collaborations avec d'autres acteurs.

A cet effet, l'Ecole de Tous et tout particulièrement l'équipe éducative de l'école maternelle mettent en place des plateformes de collaboration et de dialogue avec les autres acteurs :

- lieu de rencontre parents enfants équipe éducative ;
- participation des parents à certaines activités ;
- dialogue avec les services d'accueil et d'éducation de la petite enfance ;
- dialogue et collaboration avec les services AMO;
- dialogue avec le PMS.

5.3.2.2. La structure de l'école maternelle

Dans l'essai de modélisation décrit au chapitre 9, l'Ecole de Tous comptera:

- 2 classes d'accueil :
- 3 classes de 1^{ère} maternelle;
- 6 classes verticales de 2^{ème} et 3^{ème} maternelle (enfants de 4 et 5 ans).

Cette organisation verticale des 2^{ème} et 3^{ème} maternelles comporte l'inconvénient de devoir gérer les besoins physiologiques d'enfants d'âges différents. Elle exige une pédagogie différenciée et un bon esprit de collaboration entre instituteurs-trices. Son avantage est d'offrir plus de souplesse dans la taille des classes, une possibilité accrue de susciter l'entraide et l'interaction entre grands et petits et une plus grande convivialité au sein des classes.

5.3.2.3. *Objectifs pédagogiques de l'école maternelle*

L'Ecole de Tous est pleinement consciente du débat existant entre ceux qui prônent l'approche « développementale », c-à-d. toutes les pratiques propices au développement, laissant une large part à l'activité motivée, à l'initiative de l'enfant,... et ceux qui prônent l'approche didactique/académique guidant les enfants dans l'exploration du langage, des mathématiques et des sciences.

S'appuyant sur certaines expériences de terrain et les analyses comparatives des différents systèmes pratiqués, l'Ecole de Tous prône une combinaison des deux approches.

5.3.2.4. Intégration de l'école maternelle au sein de l'Ecole de Tous

L'école maternelle est implantée au sein de l'Ecole de Tous et proche des classes du 1^{er} degré du tronc commun.

Les échanges entre les équipes de l'enseignement fondamental (école maternelle et 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degrés du tronc commun) seront encouragés et programmés. Des moments de formation et de concertation seront organisés en commun.

5.3.2.5. Soutien aux familles et intégration de l'accueil de la petite enfance

L'Ecole de Tous devrait connaître une population parentale très diversifiée. Dans ces circonstances, elle mettra en place deux mécanismes de soutien aux parents :

- Ceux-ci devraient trouver, au sein de l'école, une structure indépendante de l'école dont l'objectif est le soutien aux familles. Cette structure devrait agir comme médiatrice entre l'école et les familles.
- Il serait particulièrement opportun d'accueillir une crèche dans l'école, gérée par une entité indépendante mais agissant en concertation avec l'école.

5.3.2.6. <u>Ecole maternelle et compétence langagière</u>

Tout particulièrement dans les grandes villes de la Fédération Wallonie – Bruxelles, l'Ecole de Tous doit pouvoir offrir un appui spécifique aux enfants dont la/les langues parlée(s) en famille n'est / ne sont pas celle de l'enseignement. Il est primordial qu'ils acquièrent les bases de celle-ci avant l'entrée dans le tronc commun.

5.3.3. Tronc commun de 6 à 15 ans

5.3.3.1. Principes directeurs

L'enfant, qu'il vienne des classes maternelles ou de l'extérieur de l'école, suivra, à partir de 6 ans, **l'ensemble du tronc commun réparti entre 5 degrés (chaque classe regroupe des élèves d'un degré).** Dans son cursus, il connaîtra, sur le plan de l'enseignement, 5 référents : 3 instituteurs aux 3 premiers degrés du tronc commun et 2 titulaires aux 4^{ème} et 5^{ème} degré. Il traversera sa scolarité dans une certaine **verticalité**, étant mêlé une année sur deux à des enfants plus âgés et l'autre année à des enfants plus jeunes.

A chaque degré, il apprendra à son rythme à maîtriser les savoirs et compétences de base dans un système d'apprentissage participatif.

Durant toute sa scolarité, s'il le souhaite, il pourra faire de son école un lieu de vie qui s'étend très au-delà du temps strictement scolaire, l'école étant ouverte de 07h00 du matin à 18h00. Durant ce temps parascolaire (réparti en périodes obligatoires et périodes facultatives), il aura la faculté de se livrer à diverses activités :

- des moments de détente et de convivialité (salle d'accueil, réfectoire, cours de récréation) ;
- des activités sportives (internes ou extérieures à l'école);
- des ateliers lui permettant d'approfondir ses domaines d'intérêts en technique ou en art ;
- des activités de lecture ou de travail individuel dans la bibliothèque ;
- des activités d'étude (salle d'étude).

A côté de son intégration dans une classe de degré, il sera rattaché à une « maison ». Celle-ci réunit un groupe de +- 300 enfants répartis soit sur les 2 premiers degrés (6–9), soit sur les deux suivants (10-13), soit sur le dernier (14 – 15). La "maison", qui constitue une structure intermédiaire entre la classe et l'école, est concrétisée par un local personnalisable. La "maison" est sous l'animation d'un éducateur. Chaque membre de l'équipe enseignante et éducative est attaché à une "maison". Dans celle-ci, chaque enfant connaît tous les adultes attachés à la "maison" et vice-versa.

Cette double appartenance de l'enfant, d'une part, à une classe et, d'autre part, à une "maison", offre deux avantages sur le plan pédagogique et éducatif :

- elle permet à l'enfant de faire l'expérience d'une verticalité différente de celle de sa classe, d'interagir dans l'action et la cohabitation avec des enfants d'âges différents ;
- plaçant l'enfant dans deux contextes différents, sous le regard d'adultes différents, elle lui offre une souplesse psychologique importante : si un des contextes (classe ou "maison") est, à un moment donné, vécu négativement, l'enfant peut éventuellement tirer parti de l'autre contexte pour prendre du recul avec un autre adulte, trouver de l'aide, se recentrer..... Compte tenu de la diversification croissante de la population scolaire, il est de plus en plus nécessaire d'offrir à l'enfant, au sein de l'institution scolaire, des moments de « respiration » différents.

Ce concept de "maison" sera plus amplement décrit au chapitre 6.3.

5.3.3.2. <u>Les 3 premiers degrés du tronc commun</u>

Durant les 3 premiers degrés du tronc commun, il revient à l'instituteur d'organiser sa grille des matières afin que les enfants atteignent l'ensemble des socles de compétence requis.

Tout en laissant aux instituteurs une certaine souplesse à cet égard, l'Ecole de Tous souhaite fixer quelques principes directeurs:

- Le nombre de périodes/semaine doit être entre 28 et 32.
- Au sein d'un même degré, toutes les classes doivent avoir un même nombre de périodes/semaine.
- Au cours d'une année scolaire, le poids respectif des catégories de matières doit être dans les fourchettes suivantes :

	1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré
Langues	30 – 35%	30 – 35%	35 – 40%
Langue maternelle et littérature			
Langue A			
Langue B			
Mathématique	20 – 25%	20 – 25%	17 – 22%
Arithmétique			
Géométrie			
Algèbre			
Trigonométrie			
Eveil scientifique	6 – 9%	6 – 9%	6 – 9%
Géographie			
Biologie			
Physique			
Chimie			
Art et polytechniques	17 - 20%	17 - 20%	17 - 20%
Musique			
Arts plastiques			
Technologie			
Enseignement ménager			
Education physique - santé	6 – 7%	6 – 7%	6 – 7%
Education physique			
Education à la santé			
Histoire et citoyenneté	6 – 7%	6 – 7%	6 – 7%
Histoire			
Citoyenneté			
Religion/éthique/philosophie	6 – 7%	6 – 7%	6 – 7%
Religion - morale			
Conseil de classe	3%	3%	3%
Nombre de périodes/semaine	28 - 32	28 - 32	28 - 32

Chaque classe est sous la responsabilité d'un instituteur.

Pour les cours de religion/éthique/philosophie, les enfants sont regroupés par degré, toutes classes confondues.

Les cours d'art et polytechniques peuvent être complétés par des activités d'atelier, soit en dehors des heures de cours (voir 6.6 activités parascolaires), soit durant les semaines spéciales dans le cadre de la réalisation d'un projet (voir 8.1 l'année scolaire).

5.3.3.3. Les deux derniers degrés du tronc commun

La grille des matières se présente comme suit (périodes/semaine) :

	4 ^{ème} degré	5 ^{ème} degré
Langues	9	9
Langue maternelle et littérature		
Langue A		
Langue B		
Mathématique	5	5
Arithmétique		
Géométrie		
Algèbre		
Trigonométrie		
Science	5	5
Géographie		
Biologie		
Physique		
Chimie		
Art et polytechniques	6	6
Musique		
Arts plastiques		
Technologie		
Enseignement ménager		
Education physique - santé	2	2
Education physique		
Education à la santé		
Histoire et citoyenneté	2	2
Histoire		
Citoyenneté		
Religion/éthique/philosophie	2	2
Religion - morale		
Conseil de classe	1	1
Nombre de périodes/semaine	<mark>32</mark>	<mark>32</mark>

Chaque classe est sous la responsabilité d'un titulaire.

Pour les cours de religion/éthique/philosophie, les enfants sont regroupés par degré, toutes classes confondues.

Les cours d'art et polytechniques peuvent être complétés par des activités d'atelier, soit en dehors des heures de cours (voir 6.6 activités parascolaires), soit durant les semaines spéciales dans le cadre de la réalisation d'un projet (voir 8.1 l'année scolaire).

Au cours de l'ensemble du tronc commun, l'équipe enseignante et éducative doit aider l'enfant à se connaître, à connaître ses aptitudes et ses aspirations, en tentant de se dégager de certaines pressions venant de l'extérieur (famille,...).

Au 4ème degré, l'Ecole de Tous prévoit d'ouvrir, à côté du 4ème degré C, un 4ème degré D. Ceci n'entre évidemment pas dans la logique du tronc commun. Mais, dans un premier temps de développement de l'école (voir chapitre 9), il paraît opportun d'accepter, de manière pragmatique, cette dérogation, afin de pouvoir accueillir certains enfants venant d'autres écoles primaires.

Au 5^{ème} degré, il faut amener l'enfant, sur base de sa connaissance de soi qu'il a construite progressivement, à élaborer son projet personnel pour la suite de ses études:

- Le titulaire mène un dialogue régulier avec ses élèves sur ce point.
- La pédagogie du projet est renforcée. Il faut accompagner et soutenir l'enfant dans son travail personnel sur la faisabilité de son projet.
- Les semaines spéciales (voir chapitre 8.1) sont mises à profit pour éveiller et ouvrir les enfants à cette orientation.

5.4. Les différentes facettes de l'enseignement

Même si, comme indiqué plus haut, l'Ecole de Tous doit se nourrir de l'apport pédagogique de chaque membre de l'équipe, ses caractéristiques essentielles (classes regroupant les enfants d'un même degré, population scolaire diversifiée dans chaque classe, tronc commun,...) requièrent certains fondements pédagogiques qui doivent se retrouver tout au long du tronc commun.

En outre, les actions pédagogiques des différents membres de l'équipe doivent s'inscrire dans la vision pédagogique de l'Ecole de Tous qui peut se décliner comme suit :

- Tout au long du tronc commun, l'enfant va :
 - s'éveiller à certains questionnements et à certaines pratiques ;
 - acquérir des connaissances, les intégrer dans des savoirs et mobiliser ces savoirs dans des compétences ;
 - construire progressivement sa capacité d'expression orale, écrite et corporelle ;
 - apprendre à intégrer la dimension temporelle : se référer au passé, se projeter dans l'avenir, résister à l'immédiateté, surseoir à l'acte ;
 - apprendre à se forger un avis, à l'argumenter, à gérer le consensus et le dissensus :
 - acquérir une stature citoyenne et éthique.
- L'Ecole de Tous accompagne l'enfant dans ces différents processus. Toutes les étapes décrites ci-dessus sont importantes. L'Ecole de Tous porte toutefois une attention plus particulière à deux d'entre elles :
 - l'acquisition et la restitution de connaissances doivent être encouragées parce que, dans des classes diversifiées, cela peut constituer un outil de motivation dans la mesure où ces activités font appel moins que d'autres au bagage socioculturel ou aux acquis des enfants découlant de leur situation socio-économique. En outre, le fait d'avoir ces connaissances en mémoire est un socle indispensable à l'intégration des savoirs et au développement des compétences;
 - durant l'ensemble des études, une attention soutenue doit être portée à la maîtrise de la capacité d'expression verbale et écrite dans la langue de l'enseignement parce qu'elle est le vecteur et le support de tous les autres apprentissages et qu'elle constitue la condition minimum sinon suffisante du vivre-ensemble.

Historiquement l'enseignant consacrait la majeure partie de son temps à la transmission des connaissances et à l'évaluation de l'acquisition et de l'intégration de celles-ci, l'apprentissage

étant plutôt réservé à la démarche individuelle de l'enfant. A l'Ecole de Tous, l'enseignant consacre une grande partie de son temps et de ses efforts à l'accompagnement de l'enfant dans cet apprentissage, l'acquisition des connaissances faisant plutôt l'objet d'une démarche individuelle ou par petits groupes. C'est précisément à cette tâche d'accompagnement que l'enseignant consacrera une grande partie de ses efforts.

5.4.1. <u>L'éveil au questionnement et au désir d'apprendre</u>

Au cours des 3 premiers degrés du tronc commun, tout apprentissage commence par un questionnement surgissant spontanément chez l'enfant à propos d'un objet, d'une situation, d'une expérience, ou suscité par l'enseignant. Ce questionnement est vecteur de sens et de motivation. L'objectif est de susciter chez l'enfant le désir d'apprendre, seule voie possible à la mobilisation de son énergie en vue de s'approprier des connaissances et d'intégrer des savoirs.

Au cours des deux derniers degrés du tronc commun, il semble plus difficile de pratiquer systématiquement cette entrée en matière par un questionnement. Les enseignants auront toutefois la même exigence quant au fait de donner du sens à leur cours et de susciter ce désir de savoir et d'apprendre.

5.4.2. La transmission des connaissances

Un des principaux défis de l'Ecole de Tous est de permettre à chaque enfant d'acquérir des connaissances nouvelles à son rythme et d'intégrer celles-ci quel que soit son bagage socio-culturel et son environnement socio-économique.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs éléments doivent être conjugués :

- La première transmission des connaissances doit être la plus claire possible et éviter le recours, conscient ou inconscient, à un cadre de référence culturel supposé acquis.
- Cette première transmission des connaissances doit pouvoir tenir compte du rythme qui convient à chaque enfant. Par conséquent, on évitera dans la mesure du possible un cours *ex cathedra* et on aura recours, via les TICE (technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement) et/ou les supports pédagogiques écrits, les travaux de groupe et individuels, à des outils et modalités d'acquisition des connaissances pouvant s'adapter aux besoins spécifiques de chacun.
- Pour permettre à l'enfant, soit seul, soit en groupe, d'approfondir ses connaissances, de revenir sur des éléments oubliés ou non intégrés, celui-ci doit pouvoir disposer d'outils de qualité (supports pédagogiques informatiques ou écrits) qui ne requièrent pas, pour leur usage, la présence continue de l'enseignant.

5.4.3. L'apprentissage

L'activité d'apprentissage, consistant à faire soi des connaissances, à les intégrer progressivement dans un savoir et à les déployer dans l'exercice de compétences, est au cœur de l'Ecole de Tous.

Dans ce domaine, une large part sera faite à l'apprentissage au sein de petits groupes d'élèves dans lesquels la coopération jouera un rôle prépondérant, l'objectif étant que le groupe acquiert les connaissances et intègre les savoirs de base.

Par analogie au domaine du sport, la classe est, non pas une compétition d'athlétisme où chacun poursuit individuellement son effort, motivé par l'espoir de dépasser ses voisins, mais une cordée d'alpinistes, ou plus précisément un ensemble de cordées, au sein

desquelles chacun a ses forces et ses faiblesses et trouve sa motivation dans le fait que toute la cordée atteigne le sommet.

L'enseignant est l'accompagnateur de ces différents groupes d'apprentissage. Il veille à l'esprit d'équipe au sein de chacun d'eux, il conseille certains passages, il fournit les outils appropriés dans les difficultés rencontrées.

Ces groupes d'apprentissages doivent être constitués avec soin. Ils varient dans le temps et en fonction des différentes matières.

5.4.4. L'évaluation

Face aux débats dont cette facette fait l'objet, l'Ecole de Tous souhaite préciser avec rigueur sa position à son égard.

Dans la conception commune, l'évaluation peut remplir 3 fonctions :

1. Etablir le niveau d'acquisition des savoirs et des compétences.

L'Ecole de Tous attache une grande importance à cette première fonction. Dans celle-ci, l'évaluation doit se décliner sous différentes formes pour permettre cette prise de conscience non seulement chez l'enfant, premier concerné, et l'enseignant, premier responsable, mais également chez les parents. En effet, c'est à partir de ces « états des lieux » que l'enfant et l'enseignant pourront éventuellement adapter leurs stratégies d'apprentissage et d'enseignement pour parfaire la formation.

2. Par son aspect coercitif, constituer un incitant au travail indispensable pour l'enfant.

Sans nier totalement l'intérêt de cette fonction, l'Ecole de Tous estime que la place réservée à celle-ci peut être limitée parce que d'autres incitants existent en son sein, notamment dans le cadre de la pédagogie du projet et de la coopération.

3. Les évaluations de classement (points, places,...) peuvent, aux yeux de certains, être un facteur de motivation positive.

L'Ecole de Tous est opposée à une évaluation permettant un classement entre élèves. Même si elle ne conteste pas le caractère motivant que pareil classement peut avoir pour les meilleurs élèves, cet avantage est, à ses yeux, de peu de poids au regard de l'extrême démotivation que pareil classement peut entrainer chez des élèves plus lents ou moins doués dans telle ou telle matière, pouvant mener à un sentiment d'incompétence acquise, à un décrochage interne ou externe.

L'Ecole de Tous estime nécessaire de réfléchir à différents types d'évaluation en fonction de son destinataire.

5.4.4.1. L'évaluation destinée à l'enfant

A l'Ecole de Tous, l'**évaluation formative ponctuelle** est un processus constant que l'enfant vit quotidiennement au sein des groupes d'apprentissages formés avec ses pairs et que l'enseignant instille dans ces groupes comme accompagnateur des apprentissages dans le cadre de la pédagogie différenciée. En outre, notamment grâce aux TICE, l'Ecole de Tous met des outils d'auto-évaluation à la disposition de ses élèves.

Outre ces évaluations formatives ponctuelles, une **évaluation formative à caractère sommatif** est nécessaire à la fin de chaque séquence d'apprentissage pour tester l'acquisition des connaissances et l'intégration des savoirs et compétences liées à la séquence d'apprentissage.

Comme ces évaluations formatives à caractère sommatif ne comportent aucune mesure de classement, elles ne doivent pas être identiques et concomitantes pour tous les enfants. L'enseignant choisit le moment où l'enfant est mûr pour procéder à l'évaluation concernée

Cette évaluation formative à caractère sommatif doit permettre à l'enfant de prendre conscience de son niveau d'acquisition de connaissances, d'intégration de savoirs et de mobilisation de compétences. Elle doit déboucher sur un diagnostic et des conseils à l'enfant.

Durant les 3 premiers degrés (6-11 ans), il est proposé que cette évaluation donne lieu à deux types de commentaires qualitatifs :

- « maîtrise la matière » ;
- « a besoin d'approfondissement ou de remédiation ».

Dans le deuxième cas, cette évaluation se complète d'un plan visant à répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

Durant les 2 derniers degrés (12 – 15 ans), compte tenu, d'une part, de la complexité croissante des matières et, d'autre part, de l'objectif d'orientation progressive de l'enfant vers les études de son choix, il est proposé d'adopter une gradation A,B,C,D indiquant le niveau de maîtrise de la matière.

Cette évaluation peut également être assortie de la définition de certains objectifs pour la période suivante.

Pour que ces évaluations formatives à caractère sommatif soient efficaces, il est nécessaire de définir clairement, et de manière concertée entre professeurs enseignant la même discipline au sein d'un degré, sur quels apprentissages elles doivent précisément porter. L'évaluation se fera sur base de critères de réussite. Ces critères sont définis préalablement à toute séquence d'apprentissage menée avec les enfants.

L'Ecole de Tous veille à éviter une accumulation exagérée d'évaluations formatives à caractère sommatif. A cet effet, la concertation entre enseignants sous la supervision de la direction de l'école joue un rôle crucial.

Enfin, à l'issue du 5^{ème} degré du tronc commun, l'enfant passe une **évaluation certificative**, portant sur des savoirs et compétences, mise au point par des intervenants extérieurs à l'école.

Cette évaluation certificative, s'apparentant à un bilan de compétences, doit permettre à l'enfant de confirmer ses choix et de s'orienter de manière lucide et non contraignante vers :

- deux années d'enseignement général où l'accent est mis sur l'abstraction, pouvant préparer aux études universitaires ;
- deux années d'enseignement technique de transition ou de qualification ou professionnel.

Il existe actuellement d'autres évaluations certificatives, dont le CEB à l'issue de la 6ème primaire (fin du 3ème degré du tronc commun). Dans la philosophie du tronc commun, l'Ecole de Tous estime qu'il conviendrait de supprimer ce CEB. Elle est cependant, dans un premier temps, prête à l'assumer pour s'inscrire de manière pragmatique dans les normes édictées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

5.4.4.2. <u>L'évaluation destinée à l'enseignant</u>

L'évaluation formative à caractère sommatif décrite ci-dessus doit permettre à l'enseignant d'apprécier le niveau de maîtrise de l'enfant dans une matière déterminée.

5.4.4.3. L'évaluation destinée aux parents

C'est probablement le point le plus délicat de tout le système d'évaluation en raison de la grande diversité de la population parentale :

- dans leur situation socioculturelle et socioéconomique ;
- dans la connaissance de la langue et la maîtrise du cadre institutionnel, dont l'institution scolaire ;
- quant à la volonté de s'impliquer dans l'éducation et le parcours scolaire de l'enfant ;
- quant aux réactions éducatives appropriées ou non que des parents peuvent avoir face au bilan scolaire de leur enfant.

L'Ecole de Tous considère que les parents doivent avoir :

- un regard sur le parcours d'apprentissage de leur enfant : aux 3 premiers degrés du tronc commun, ils doivent recevoir toutes les deux semaines un aperçu des réalisations de leur enfant dans les différentes matières ;
- un regard sur les acquis de leur enfant : ils doivent recevoir les évaluations sommatives et certificatives dont question au point 5.4.4.1.

5.4.4.4. <u>L'évaluation destinée à la direction et à l'ensemble de l'équipe</u> pédagogique

Pour permettre à l'ensemble de l'équipe pédagogique, à la direction et à chaque enseignant, d'évaluer leur travail et de comparer la progression de leurs élèves à celle de leurs pairs dans d'autres classes et d'autres écoles, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou les réseaux doivent procéder de manière régulière (idéalement à la fin de chaque degré) à des évaluations portant sur l'ensemble de la population scolaire et donnant lieu à des résultats exprimés en termes quantitatifs et comparables (points, moyenne,...).

Les résultats de ces évaluations sont destinés à la direction et aux enseignants et non aux enfants et à leurs parents.

5.4.5. La remédiation et le non redoublement

Fidèle au principe fondateur d'égalité des acquis (voir chapitre 4.2), l'Ecole de Tous confie à son équipe enseignante une responsabilité solidaire dans la réussite de chaque enfant à atteindre les acquis de base. Dans ce cadre, l'équipe procèdera constamment, de manière formelle ou informelle, aux remédiations nécessaires. Dans ces différentes activités de remédiation, une attention constante sera portée à ce qui va susciter chez l'enfant le désir d'apprendre.

L'Ecole de Tous ne pratique pas le redoublement. Plusieurs outils sont mis en place à cet effet.

Au sein des principales disciplines, les cours sont organisés en « tuilage » : à chaque étape d'apprentissage d'une matière supplémentaire, une partie de la matière enseignée précédemment est revue et remise en œuvre.

Le fait de travailler en classes de degré, assurant ainsi un continuum de deux années, permet de s'adapter plus facilement au rythme d'apprentissage de chacun et évite les gaspillages de temps que peut engendrer le passage d'une année à l'autre dans le système classique. Il est ainsi envisageable qu'un enfant ayant rencontré une difficulté particulière dans une matière donnée au cours de la première année du degré puisse retravailler celle-ci en début de deuxième année de ce même degré.

La large place accordée aux groupes d'apprentissages entre pairs peut constituer un processus constant de remédiation à l'égard d'un enfant plus lent au sein d'un groupe. Dans le même ordre d'idée, l'enseignant qui placera le centre de gravité de son travail sur l'accompagnement des apprentissages portera une grande attention aux actions de remédiation nécessaires au sein de chaque groupe d'élève.

Dans certains cas, l'enseignant pourra également procéder à de la « remédiation préventive ». Il réunit un groupe d'élèves plus lents dans une matière et leur explique un pan de cette matière qui n'a pas encore été vu en classe. Cette technique offre un double avantage : elle permet à ce groupe d'élèves, lors de l'enseignement de cette matière dans la classe, d'aborder celle-ci avec confiance et surtout de pouvoir se valoriser aux yeux des autres grâce à leur connaissance préalable de celle-ci. Ceci peut constituer un facteur de motivation particulièrement appréciable pour l'enfant qui, dans une matière donnée, est généralement plus lent que les autres.

A côté de ces remédiations pratiquées quotidiennement au sein de la classe, l'Ecole de Tous, lieu de vie ouvert de 07h00 à 18h00 (voir chapitre 8.2), offre la possibilité à chaque enfant de s'inscrire à l'étude pendant le temps parascolaire. Au cours de celle-ci, à côté des devoirs du jour, l'enfant pourra se consacrer à des tâches de remédiation dans l'une ou l'autre matière. Une partie de ce temps d'étude pourrait être consacrée à de la remédiation par petits groupes en tutorat avec un membre de l'équipe pédagogique, un autre élève ou un intervenant extérieur.

L'utilisation intensive des outils pédagogiques informatiques, avec leurs modules d'approfondissement, d'exercices « à la carte » et d'auto-évaluation pourrait faciliter le travail individuel de remédiation.

Enfin le calendrier scolaire (voir chapitre 8.1), fait de périodes de base (de 4 à 6 semaines) séparées par une semaine spéciale, permet d'affecter tout ou partie de ces semaines spéciales non seulement à des activités de projet mais également, si le besoin s'en fait sentir, à des activités de remédiation.

Si un enfant n'a pas les savoirs et compétences de base à l'issue d'un degré, il passe au degré supérieur qui prévoit pour lui un plan d'apprentissage spécifique.

Dans certains cas, s'il est pressenti que le passage au degré supérieur n'aiderait pas l'enfant à acquérir les savoirs et compétences manquants, il peut exceptionnellement être envisagé de le laisser dans le même degré à condition qu'au sein de ce degré l'équipe pédagogique développe pour lui un plan personnalisé d'apprentissage.

Les décisions à cet égard sont prises de la manière suivante :

- constatation du fait qu'au sein d'un degré un enfant n'a pas acquis les savoirs et compétences de base (par l'équipe pédagogique et éducative de ce degré) ;
- rédaction d'un plan spécifique d'apprentissage au sein du même degré ou au degré supérieur (par l'équipe pédagogique des deux degrés).

5.4.6. Les devoirs et leçons en dehors des heures scolaires

Dans le système de « demi-pension » que constitue l'Ecole de Tous, les devoirs et leçons doivent pouvoir être réalisés entièrement à l'école pendant le temps parascolaire.

Grâce à une bonne concertation entre enseignants, ces devoirs et leçons ne devraient pas dépasser au quotidien :

- 0 minute au 1^{er} degré;
- 10 à 30 minutes au 2^{ème} degré;
- 20 à 40 minutes au 3^{ème} degré;
- 60 à 90 minutes au 4^{ème} degré;
- 90 à 120 minutes au 5^{ème} degré.

5.5. La formation polytechnique, sportive, artistique et culturelle du tronc commun

Ces différentes formations partagent quelques caractéristiques:

- Elles comportent toutes une facette importante d'éveil de l'enfant à ses aptitudes et ses aspirations. Elles doivent lui permettre de mieux se connaître.
- Elles revêtent une importance fondamentale pour la suite du parcours scolaire de l'enfant. Au regard des chiffres actuels, entre 50% et 60% des enfants devraient opter à l'issue du tronc commun pour une filière technique ou professionnelle. Or c'est précisément les formations précitées qui leur permettront de s'éveiller aux disciplines enseignées dans ces filières.
- Elles couvrent chacune un champ très large d'activités possibles au sein duquel l'Ecole de Tous doit opérer certains choix.
- Les formations dispensées pendant le temps scolaire peuvent être complétées ou mises en œuvre dans des activités durant le temps parascolaire.

5.5.1. <u>La formation polytechnique</u>

Dans le cadre du tronc commun, l'Ecole de Tous développe un volet polytechnique pour lequel elle prévoit 3 périodes/semaine au cours des 3 premiers degrés du tronc commun et 4 périodes/semaine au cours des 4ème et 5ème degrés. Dans l'esprit de l'Ecole de Tous, à ces périodes scolaires peuvent venir s'ajouter des activités parascolaires.

L'Ecole de Tous conçoit le volet polytechnique du tronc commun comme une confrontation au réel et une action sur la matière par la mise en œuvre de techniques et de technologies et la maitrise des processus sous-jacents. Le point focal y est l'objectif, la réalisation attendue, le savoir-faire technique ou technologique étant un moyen pour atteindre cet objectif.

Cette confrontation au réel est de nature polytechnique. Les activités proposées font une large part à l'interdisciplinarité tant entre les disciplines techniques et technologiques qu'entre elles et les disciplines "générales".

Sur l'ensemble du tronc commun, le volet polytechnique se déploie à travers des activités—projets, de l'apprentissage en classe, des activités d'expérimentation, des activités ludiques à caractère pédagogique, des activités d'ouverture au monde des techniques et des technologies et de la réflexion citoyenne sur les techniques et technologies.

L'activité-projet constitue le pivot du volet polytechnique. Elle peut être individuelle ou collective. Présente dans l'ensemble du tronc commun, elle peut revêtir des caractéristiques très diverses en termes d'objet, de dimension temporelle, de complexité, d'implication et d'autonomie des enfants.

Conçu dans l'esprit d'interdisciplinarité précité, les activités-projets s'articulent dans une typologie en quatre volets :

- les activités de réalisation non matérielle ou technologiques (ne requérant pas une action physique sur la matière);
- les activités de réalisation ouvragée sur les matières inertes;
- les activités de réalisation ouvragée sur les produits vivants;
- les activités de réalisation sur la personne.

Cette typologie "générique", diffère d'une typologie "professionnelle" telle qu'on la retrouve dans l'enseignement qualifiant. Elle permet de développer chez l'élève la capacité de "transférabilité": dans une activité—projet polytechnique, pour atteindre le résultat attendu dans une technique ou technologie particulière qu'il connait moins, l'élève va s'appuyer sur les aptitudes développées au cours d'une activité antérieure.

Ce volet polytechnique vise notamment l'acquisition de connaissances, savoirs et savoir-faire. L'excellence du savoir-faire technique ou technologique, imposant souvent la spécialisation et la répétition du geste, ne constitue pas un objectif du volet polytechnique dans le tronc commun. Cela n'exclut aucunement que l'élève, en fin de tronc commun, souhaite poursuivre cet objectif. Le volet polytechnique du tronc commun pourra, le cas échéant, l'amener à ce choix dans le cadre de l'approche éducative de l'orientation.

5.5.1.1. <u>Les objectifs du volet polytechnique</u>

Il convient de distinguer les objectifs inhérents au volet polytechnique des objectifs généraux du tronc commun auquel le volet polytechnique contribue par son approche spécifique au sein de celui-ci.

Les objectifs inhérents au volet polytechnique sont de plusieurs ordres:

- permettre à l'élève de mobiliser son intelligence par un vecteur autre que l'abstraction dans des activités et des démarches concrètes;
- permettre à l'enfant de cerner progressivement ses aptitudes et ses aspirations dans le domaine des techniques et des technologies;
- valoriser les disciplines techniques aux yeux des enfants;
- susciter la curiosité et favoriser la découverte du monde des techniques et des technologies;
- assurer la maîtrise de savoirs et savoir-faire techniques et technologiques;
- susciter une réflexion citoyenne sur les techniques et technologies.

Grâce au rôle central que joue l'activité-projet au sein du volet polytechnique, ce dernier contribue à certains objectifs généraux du tronc commun:

- la pratique de l'interdisciplinarité;
- le sens donné aux apprentissages et la motivation qui en découle;
- la possibilité pour l'enfant de concevoir une « globalité » et de situer son action dans cette globalité;
- la capacité de l'enfant d'intégrer la dimension temporelle dans la réalisation d'un projet.

5.5.1.2. L'activité-projet dans le volet polytechnique

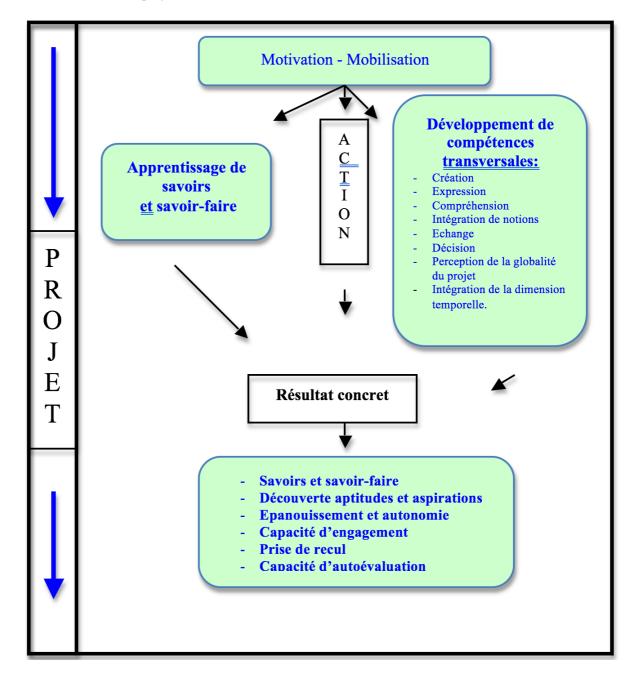
Dans l'activité-projet, le "projet polytechnique" se définit comme suit:

Un projet polytechnique doit aboutir à une réalisation concrète, ayant une finalité d'«utilisation» (possibilité d'utiliser la réalisation), par une mise en œuvre de techniques et/ou de technologies requérant des outils et équipements et, dans la plupart des cas, des matières inertes ou des produits vivants.

Un projet polytechnique peut avoir une dimension esthétique ou artistique. Cette définition englobe donc les projets dans les arts appliqués.

Dans le chef de l'élève, l'activité-projet est un processus d'apprentissage de savoirs, de savoir-faire et de compétences transversales, mis en branle par une démarche de mobilisation, de motivation, visant un objectif qui a du sens à ses yeux, traduit dans une réalisation concrète.

L'activité-projet dans le chef de l'élève :



Dans son déroulement, l'activité-projet est structurée, comme indiqué ci-après, par les différentes phases de l'action menant à une réalisation concrète. Ce point d'attention porté à l'*objet* (la réalisation concrète) pour les besoins de la structuration de l'activité ne doit pas faire oublier que celle-ci a toujours comme point focal d'attention le *sujet*, l'élève.

Les composantes d'une activité-projet sont de deux ordres:

- les phases d'une activité-projet (elles sont déterminées en fonction de la progression de la réalisation);
- les dimensions transversales d'une activité-projet.

Phases		Action	Résultat	
	Eclosion	Activité mentale	Idée	
	Conceptualisation	Activité mentale	Concept	
	Conception	Activité mentale + activité technique	Concept	
		d'expérimentation et de représentation	formalisé	
	Réalisation	activité mentale + activité technique + savoir-faire	Objet réel	
	Présentation / utilisation	Activité mentale	Objet « utilisé »	
	Prise de recul	Activité mentale		
Dimension transversale : gestion, dossier du projet, évaluation				

5.5.2. <u>L'éducation physique et sportive</u>

A l'instar de la formation polytechnique, l'éducation physique et le sport trouvent un prolongement dans le temps parascolaire de l'Ecole de Tous.

L'éducation physique inclut l'éducation à la santé, à l'hygiène de vie et l'hygiène alimentaire, à l'expression de soi autrement que par le langage oral.

L'Ecole de Tous veillera à assurer cette formation à travers un large éventail d'activités mettant l'accent sur, d'une part, les disciplines de performance (force, endurance, agilité,...) et, d'autre part, les disciplines d'expression corporelle.

Dans les activités sportives on veillera à une bonne intégration de l'esprit de compétition : celui-ci, pour être dynamisant et positif, doit clairement se cantonner à l'acte sportif durant sa mise en œuvre. Il ne peut en aucune manière entrainer, en dehors de l'activité sportive, un rapport de force ou une exclusion.

Dans les activités sportives, une attention particulière sera portée à la pédagogie du projet (comment monter une équipe, rassembler des équipements, organiser une épreuve,...) en collaboration, dans la mesure du possible, avec les pôles sportifs du quartier.

5.5.3. <u>La formation artistique et culturelle</u>

La formation artistique joue un rôle primordial dans l'éveil de l'enfant. Il doit avoir l'occasion, durant le temps scolaire et parascolaire, d'exercer une discipline artistique, et ce pour deux raisons :

- L'exercice d'une discipline artistique, quelle qu'elle soit, contribue à l'équilibre et l'épanouissement de tout être humain.
- Il permet en outre d'éveiller l'enfant à ce monde de l'art et de lui faire prendre conscience de ses aspirations et de ses aptitudes en vue de son orientation future.

Au départ, durant les 1^{er} et 2^{ème} degrés du tronc commun, la formation artistique est assurée principalement pendant le temps scolaire. Au 1^{er} degré, elle se concentre sur le chant et les arts plastiques. A partir du 2^{ème} degré, une place est accordée à l'expression verbale et gestuelle (théâtre, mime...).

Progressivement, l'exercice d'une discipline artistique passe, de manière plus optionnelle, dans le temps parascolaire afin qu'à partir du 3^{ème} degré, la majeure partie du temps scolaire affecté à cette matière soit consacré à la formation culturelle.

Dans le temps parascolaire, les enfants qui le souhaitent peuvent exercer une discipline artistique dans les domaines suivants : arts plastiques, chant, théâtre, danse et arts de la

rue, piano, guitare, percussions. Ces ateliers sont organisés à l'aide d'intervenants extérieurs.

La formation culturelle dispensée à partir du 3^{ème} degré du tronc commun revêt une importance particulière dans le projet éducatif de l'Ecole de Tous. Face à un groupe d'enfants aux origines socioculturelles très diversifiées, une attention particulière est donnée aux deux aspects de la culture :

- La culture « patrimoine » (je suis d'une certaine culture). Chaque enfant doit à la fois être conscient de la culture qui est la sienne, celle de sa famille et prendre conscience qu'il interagit avec d'autres enfants qui viennent de cultures différentes de la sienne. L'ensemble des enfants doit également prendre conscience des codes culturels dominants dans l'environnement dans lequel ils se meuvent : l'Europe, le pays, la ville, le quartier.
- La culture en construction permanente. Non seulement toutes les formes d'art contemporain, de la musique aux arts de la rue, mais également un grand nombre d'attitudes et de comportements contemporains, influencés par la science, les idées et les technologies, notamment en matière de communication, d'écologie,... « réinventent » constamment la culture. Il est fondamental que les enfants prennent conscience de cette « réinvention » permanente, en décelant les courants, les forces et les faiblesses de celle-ci.

Cette double approche est nécessaire dans notre société multiculturelle qui ne peut réussir à construire sa culture que par le dialogue interculturel qui passe par la connaissance de nos différences et l'acceptation que celles-ci apportent chacune leur pierre à l'élaboration de cette culture nouvelle. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons bâtir le socle du « vivre ensemble » de demain.

La formation artistique et culturelle requiert des moyens spécifiques (instruments, visites à l'extérieur de l'école, soirée théâtrales,...).

5.6. Les outils pédagogiques

L'Ecole de Tous porte, à plusieurs titres, une attention particulière aux outils pédagogiques.

La pédagogie active et l'utilisation d'outils pédagogiques :

Dans une pédagogie active enthousiasmante pour les élèves, l'enseignant doit en quelque sorte « construire » son cours, de l'éveil au désir d'apprendre jusqu'aux apprentissages et à l'intégration de ceux-ci dans des savoirs et compétences. Il ne peut en aucun cas n'être qu'un simple interface entre un outil pédagogique qu'il n'a pas conçu et l'élève. Mais il peut appuyer les différentes facettes de son enseignement sur des outils pédagogiques qu'il peut concevoir lui-même ou conçus par des tiers (un support pédagogique écrit, un site, une vidéo...).

Le rôle crucial de ces outils dans la pédagogie différenciée :

L'outil pédagogique joue un rôle majeur dans la mesure où il permet, dans un même espace-temps, à des groupes d'élèves au sein de la même classe de poursuivre leurs apprentissages spécifiques dans une assez grande autonomie.

Grâce aux progrès de la technologie informatique, certains outils peuvent dans certaines circonstances alléger le rôle de l'enseignant dans la transmission des connaissances, lui permettant ainsi de consacrer plus de temps à l'accompagnement des apprentissages. Dans le cadre de cette transmission des connaissances, l'outil pédagogique informatique offre également une flexibilité accrue : la transmission des connaissances peut s'adapter au rythme de chacun.

L'apport des outils pédagogiques informatiques dans l'apprentissage et l'évaluation :

Pour certaines matières, l'outil pédagogique peut offrir aux élèves une grande souplesse dans le processus d'apprentissage :

- possibilité pour l'enfant de faire de nombreux exercices en toute autonomie :
- possibilité, grâce aux modules d'évaluation, de s'auto-évaluer, exercice moins démotivant pour les enfants plus lents que l'évaluation « publique » en classe ; ce processus d'auto-évaluation peut évidemment être placé sous le contrôle de l'enseignant ;
- en fonction de cette auto-évaluation, l'outil informatique ou l'enseignant peut proposer à l'enfant de revoir des modules de transmission de connaissance dans les domaines où il n'aurait pas acquis les socles de compétence indispensable à sa progression. Ce processus permet de sortir du « supposé connu » qui laisse tellement d'enfants au bord de la route.

L'enseignant et l'outil pédagogique : le juste milieu entre la « création » de toutes pièces de ses outils pédagogiques et l'utilisation passive d'outils élaborés par des tiers .

Depuis l'avènement de l'enseignement rénové, beaucoup d'enseignants éprouvent à juste titre de sérieuses réserves à fonder leur cours sur un manuel scolaire qui les transforment en simples intermédiaires entre ce manuel et les enfants. De ce fait, depuis 40 ans, de nombreux enseignants élaborent leur cours, souvent de manière relativement solitaire.

Il en résulte dans bon nombre de cas deux inconvénients :

- Cela représente pour l'enseignant une charge de travail très considérable, réduisant de ce fait le temps qu'il peut consacrer à l'accompagnement de l'apprentissage de chaque enfant. Il doit en effet non seulement concevoir et structurer son cours mais également rechercher ou produire et mettre à la disposition des enfants les documents nécessaires à celui-ci.

Si pareille méthode est viable dans l'enseignement supérieur et universitaire, c'est précisément parce que l'enseignant y assume un autre rôle que dans l'enseignement obligatoire. Son rôle de chercheur et de concepteur de son cours peut se déployer parce que son rôle d'accompagnateur des apprentissages est plus réduit. Mais, dans l'enseignement obligatoire, cette méthode pose sur la plupart des enseignants une contrainte de travail et de temps telle que, bien souvent, ce travail s'effectue au détriment soit du temps que l'enseignant consacre à l'accompagnement des apprentissages, soit de la qualité de son cours. Ceci nous amène au deuxième inconvénient.

- Quiconque a participé à l'élaboration d'un outil pédagogique, dans ses facettes de transmission des connaissances ou d'exercices d'apprentissage, tant sur le contenu que sur la forme, sait combien la tâche est ardue même si elle se fait en collaboration avec plusieurs collègues. Quand l'élaboration d'un cours doit être assurée par un enseignant agissant seul, le risque d'erreur ou de moindre qualité augmente considérablement. C'est un fait que l'on constate dans les classes : beaucoup d'enfants se démotivent parce qu'ils ont l'impression de ne rien apprendre ou d'apprendre mal. Et que se passe-t-il quand, dans un environnement familial pouvant soutenir l'enfant dans ses apprentissages, un parent découvre des erreurs dans les outils de transmission des connaissances ou d'apprentissage élaboré par l'enseignant? Soit il ne dit rien et laisse son enfant apprendre des choses erronées, soit il corrige l'erreur tout en sachant que son acte va définitivement déconsidérer l'enseignant aux yeux de son enfant.

Le développement de l'outil pédagogique informatique offre dans ce domaine de nouvelles perspectives, du moins pour certains cours :

Par sa modularité (capsules de transmission des connaissances, d'exercices, d'évaluation, de remédiation), il permet à l'enseignant de garder la maîtrise de l'élaboration de son enseignement : il peut « construire » son cours en faisant usage des capsules qu'il sélectionne.

Par rapport au support pédagogique écrit, l'outil pédagogique informatique offre deux avantages considérables. D'une part, contrairement au support écrit qui est un outil « rigide » se prêtant difficilement aux améliorations et amendements, l'outil pédagogique informatique peut constamment être modifié et amélioré. D'autre part, alors que le support pédagogique écrit entraîne, dans son processus d'élaboration et d'utilisation, une distinction claire entre concepteurs et utilisateurs, la technologie informatique actuelle permet à l'outil pédagogique informatique de devenir un outil d'intelligence collective élaboré et amélioré sans cesse par ses utilisateurs.

5.6.1. L'outil pédagogique informatique

L'Ecole de Tous estime nécessaire, du moins pour certains cours, de disposer d'un outil pédagogique informatique, conçu comme un ensemble de capsules de transmission des connaissances, d'exercices, d'évaluation et de remédiation, élaboré par la communauté des enseignants, dans lequel chacun d'eux peut, s'il le souhaite, puiser certains éléments pour construire son enseignement.

5.6.1.1. Les principes d'un outil pédagogique informatique

Très concrètement, et particulièrement pour les deux derniers degrés du tronc commun, certaines matières telles que le français, les mathématiques, les sciences doivent pouvoir s'appuyer sur un outil informatique réunissant les caractéristiques suivantes :

- Il doit pouvoir être utilisé de manière autonome par l'enfant. Ceci ne réduit en rien le rôle de l'enseignant comme accompagnateur de l'apprentissage au moyen de cet outil.
- Il doit comporter un volet de transmission des connaissances réparti en modules courts (pas plus de 15 minutes) s'appuyant sur la communication écrite et verbale, évitant toute référence à des connaissances non reprises dans le module en question ou dans les socles de compétence précédents.
- Chaque module de transmission des connaissances doit être accompagné de plusieurs modules d'exercices.
- Des modules d'auto-évaluation doivent permettre à l'enfant de prendre conscience de sa progression dans l'acquisition d'un savoir et de ses lacunes éventuelles. Ils doivent l'orienter vers, soit un nouveau module de transmission des connaissances, soit un module d'exercice pour mieux intégrer la matière transmise, soit des modules de transmission des connaissances déjà vus mais qui méritent une révision pour s'assurer de la bonne compréhension de celles-ci.
- Dans la mesure du possible, ces différents modules doivent pouvoir être utilisés individuellement ou en petits groupes d'apprentissage.

5.6.1.2. La méthode d'élaboration d'un outil pédagogique informatique

L'outil informatique pédagogique de l'Ecole de Tous doit être structuré de la manière suivante.

Pour chaque discipline concernée, une structure informatique est créée, reprenant chaque socle de compétence de tous les niveaux du tronc commun et les liens éventuels entre eux (pour atteindre un socle de compétence déterminé, quels sont les socles prérequis).

Pour chaque socle de compétence, le programme permet l'ajout de capsules informatiques de plusieurs types :

- transmission des connaissances :
- exercices individuels :
- exercices interactifs à plusieurs ;
- évaluation.

Plusieurs capsules peuvent traiter d'un même sujet et constituer des voies d'approche pédagogiques différentes pour celui-ci. L'ensemble des capsules afférentes à une discipline constitue un corpus dans lequel l'enseignant puise les outils pédagogiques qu'il souhaite.

L'outil informatique organise l'adjonction de capsules de la manière suivante.

Pour une discipline donnée, l'Ecole de Tous élabore un ensemble complet de capsules (transmission des connaissances, exercices, évaluation) validées par un comité *ad hoc*. Dans le cadre de cet ensemble cohérent de capsules, l'outil permet, grâce aux capsules d'évaluation, de dresser pour chaque enfant le bilan de ses connaissances dans la discipline concernée en lui indiquant les socles de compétence qu'il a acquis tout au long du tronc commun et ceux qu'il doit approfondir⁴. Cet ensemble de capsules est mis à la disposition de toutes les Ecoles de Tous.

A côté de celles-ci, l'outil permet à l'enseignant qui le souhaite de développer ses propres capsules de tous types. A la discrétion de l'enseignant, celui-ci peut développer des capsules qu'il veut réserver uniquement à ses élèves ou, au contraire, qu'il veut mettre à la disposition de l'ensemble des utilisateurs de l'outil. Dans ce dernier cas, ses capsules doivent être homologuées par le comité *ad hoc*.

Très concrètement, une fois développé, l'outil permet à chaque enseignant de le moduler selon ses besoins et sa vision pédagogique :

- Il peut, s'il le souhaite, s'appuyer uniquement sur les capsules développées ou agréées par l'Ecole de Tous et faire son choix parmi celles-ci. Il est assuré d'un système cohérent qui permettra l'évaluation de ses élèves et lui dressera régulièrement un bilan de leurs connaissances lui permettant de les guider au mieux dans leurs apprentissages.
- Il peut contribuer à l'outil en créant ses propres capsules qu'il souhaite mettre à la disposition de tous parce qu'il estime que celles-ci constituent un apport appréciable à l'outil. Ce travail peut bien entendu faire l'objet d'une collaboration entre plusieurs enseignants.
- Il peut développer certaines capsules pour mieux coller à sa vision pédagogique et les réserver à ses élèves.

⁴ Ceci s'inspire largement de l'outil Oscar développé par Laurent Fourny (http://oscar.education)

 Il peut même n'utiliser l'outil que comme une structure de stockage, de sélection et d'accessibilité pour lui et ses élèves et développer, seul ou en collaboration avec d'autres, l'ensemble des capsules afférentes à une discipline.

Ce système modulaire et évolutif permet à la communauté des enseignants de participer à sa construction et à chaque enseignant de mobiliser sa créativité et sa liberté pédagogique, d'une part, en choisissant, parmi les capsules mises à sa disposition, celles qu'il souhaite utiliser et mettre à la disposition de ses élèves et, d'autre part, en développant ses propres capsules.

Il permet, comme indiqué ci-dessus, une auto-évaluation permanente par l'enfant, de manière non stigmatisante, et rend à l'évaluation son objectif premier : un dialogue singulier entre l'enfant et l'enseignant, basé sur un bilan de ses compétences, le guidant dans les efforts à faire en vue d'atteindre, voire de dépasser, les socles de compétence requis.

5.6.1.3. <u>L'outil informatique et la formation des enseignants</u>

Dans le recrutement et la formation continue des enseignants, l'accent sera mis sur la maîtrise de ces outils informatiques.

Cette formation comportera deux niveaux :

- la formation à l'utilisation de l'outil :
- la formation à l'élaboration de capsules de transmission des connaissances, d'exercices et d'évaluation pouvant s'intégrer dans l'outil.

5.6.2. Les supports pédagogiques écrits (ouvrages, référentiels,...)

Outre l'outil pédagogique informatique, les enseignants peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques écrits choisis en concertation avec l'équipe des enseignants œuvrant dans la même discipline et la direction de l'école.

Dans la pédagogie différenciée, l'enseignant utilise le support pédagogique écrit non pas comme un manuel « clé en main » qu'il suivrait linéairement avec ses élèves (ce qui réduirait son rôle à celui d'un interface entre ce manuel et ses élèves) mais comme un outil à sa disposition qu'il utilise en fonction de son projet pédagogique.

Dans ce cadre, le support pédagogique peut offrir les avantages suivants:

- La clarté et la qualité de l'outil à disposition des enfants : sur base de l'expérience d'un grand nombre d'acteurs scolaires, l'Ecole de Tous estime que, dans bien des cas, il n'est pas raisonnable de demander à l'enseignant de créer ou de rassembler l'ensemble des outils nécessaires à la transmission et à l'intégration du savoir. Force est de constater que cet effort considérable se solde souvent par une mise à disposition des enfants d'outils incomplets ou manquant de clarté ou encore faisant inconsciemment appel à des références ou des acquis que l'enfant ne possède pas toujours. Il en résulte un des facteurs d'iniquité dont souffre actuellement l'enseignement : l'enfant qui trouve dans son milieu familial les conseils nécessaires pourra aisément compléter ou corriger cet outil tandis que l'enfant moins favorisé se retrouve perdu.
- Le choix des supports pédagogiques écrits et les discussions menées autour de ce choix par l'équipe enseignante amènent très naturellement à plus de cohérence du curriculum tout au long du parcours scolaire.

- Le support pédagogique écrit peut accroître l'autonomie de l'enfant, élément indispensable à l'exercice de la pédagogie différenciée et de la pédagogie de la coopération, socles primordiaux de l'Ecole de Tous.

L'utilisation d'un support pédagogique écrit n'enlève rien au rôle de l'enseignant. Il le décharge de certaines tâches afin de pouvoir se consacrer à ce qui, aux yeux de l'Ecole de Tous, constitue son rôle fondamental, à savoir l'accompagnement des apprentissages.

5.6.3. <u>L'adaptation des outils pédagogiques aux besoins des enfants présentant des difficultés/troubles de l'apprentissage</u>

L'Ecole de Tous veillera à mettre à disposition des enfants présentant des difficultés/troubles de l'apprentissage les moyens et les programmes informatiques nécessaires leur donnant accès aux outils pédagogiques adaptés à leurs besoins.

5.7. Les organes de concertation et d'accompagnement pédagogiques

L'équipe enseignante et éducative de l'Ecole de Tous est solidairement responsable, à l'égard de chacun des enfants, dans la mise en œuvre des principes fondateurs du projet : les principes d'éducabilité, d'égalité des acquis de base et d'excellence.

Pour exercer cette responsabilité solidaire, la concertation entre les membres de l'équipe est essentielle. Cette concertation est grandement facilitée par la présence des membres de l'équipe dans l'école durant l'entièreté de leur temps de travail : non seulement durant les heures de présence aux élèves mais également pendant le temps de travail individuel (voir chapitre 7.2).

Même si une large place doit être réservée à la concertation informelle entre membres de l'équipe, des structures de concertation et de décision formelles doivent être mises en place.

5.7.1. Le Conseil de concertation au sein de l'école maternelle

Il regroupe l'ensemble des acteurs de l'école maternelle : les institutrices, les puéricultrices, le directeur de l'école, le médiateur scolaire,...

Il se réunit toutes les 3 semaines pendant 2 heures, sous la direction d'un animateur qui peut être un membre de l'équipe ou une personne extérieure.

Il traite:

- de l'élaboration du projet d'établissement, des amendements à y apporter et des questions pédagogiques qui se posent ;
- de l'échange des bonnes pratiques au sein de l'école ;
- des cas individuels (à la demande d'un membre de l'équipe);
- des questions matérielles.

Il peut déléguer des tâches pédagogiques à certains de ses membres.

5.7.2. La concertation entre l'école maternelle et les 2 premiers degrés du tronc commun

Une fois par trimestre, pendant 3 heures, le directeur réunit les institutrices de l'école maternelle et les membres de l'équipe pédagogique des 2 premiers degrés du tronc commun (instituteurs-trices, personnel éducateur,...).

Objectifs:

- renforcer la cohérence de l'approche éducative entre l'école maternelle et les premières années du tronc commun ;
- dépister et anticiper les difficultés rencontrées lors du passage de l'école maternelle vers le tronc commun.

5.7.3. La concertation au sein du tronc commun

Au sein du tronc commun, 4 groupes d'accompagnement pédagogiques sont nécessaires :

- Le Conseil de la Réussite

Ce groupe est centré sur l'élève (que pouvons-nous faire ensemble pour qu'il maîtrise les acquis de base et se développe au meilleur de lui-même ?). Il réunit le directeur, les professeurs, le personnel éducatif et les intervenants extérieurs (PMS, logopède, médiateur familial,...).

Il se réunit par degré, une fois par mois pendant 3 heures.

- Le Groupe interdisciplinaire de coordination horizontale des apprentissages

Ce groupe rassemble, outre le directeur, tous les enseignants travaillant dans un même degré. Il examine les questions se posant au sein d'un degré déterminé en terme de travail demandé aux enfants, de projets visant à la maîtrise de compétences transversales,...

Il se réunit par degré, une fois par trimestre, pendant 3 heures.

- Le Groupe de coordination verticale des apprentissages au sein d'une discipline ou d'une famille de discipline

Ce groupe réunit tous les enseignants du tronc commun œuvrant dans une discipline déterminée. Pour les trois premiers degrés du tronc commun, les instituteurs de chaque degré peuvent déléguer l'un des leurs dans chacun des groupes afin de ne pas trop alourdir leurs tâches de concertation compte tenu de leur fonction multidisciplinaire.

Ce groupe consacre 1 journée par an à ses travaux. Il peut déléguer certaines tâches au sein du groupe.

- Le Groupe de coordination verticale de la cohérence du curriculum

Il réunit le directeur et l'ensemble du corps enseignant du tronc commun. Il se réunit deux fois par an pendant 3 heures.

6. Le volet éducatif

6.1. Principes

L'Ecole de Tous, rassemblant des enfants d'origines et de conditions très diversifiées, se veut un lieu de vie où, à travers les activités scolaires et parascolaires, dans les moments de travail et de détente, dans les relations enfant – adulte et entre pairs, s'élabore un socle de valeurs communes et de règles du vivre ensemble.

L'équipe enseignante et éducative, dans son dialogue avec les enfants, sera particulièrement attentive aux références socioculturelles de chaque enfant et de sa famille, l'objectif étant de construire ensemble les règles de vie s'inscrivant dans le socle de valeurs promues par l'Ecole de Tous.

Par les valeurs qu'elle prône dans les domaines du savoir, du savoir faire et du savoir vivre, par les comportements qu'elle induit dans son lieu de vie, par les exigences qu'elle peut édicter, l'Ecole de Tous génère une culture qui peut être source de situations conflictuelles pour l'enfant pris en étau entre sa culture scolaire et sa culture familiale.

Pour prévenir dans toute la mesure du possible cette situation, il est primordial que l'Ecole de Tous exprime, dans son projet pédagogique et éducatif, cet ensemble de valeurs et d'engagements mutuels de manière claire et didactique à l'égard des parents et leur fasse ressentir toute l'importance de la décision qu'ils doivent prendre quant à leur adhésion à ce projet pédagogique, véritable contrat entre l'école, l'enfant et eux.

6.2. L'école, lieu de vie

Les enfants seront vivement encouragés et motivés à participer aux activités parascolaires. Celles-ci constituent un élément fondamental du projet de l'Ecole de Tous et ne se bornent pas à une fonction occupationnelle visant à décharger les familles de la garde de leurs enfants.

Dans ces activités parascolaires, le temps consacré à l'étude doit être suffisant pour que les enfants n'aient pas de tâches scolaires à accomplir en dehors de l'école.

6.3. Classes et "maisons"

Dans le tronc commun, chaque enfant participe à une classe de degré et est rattaché à une «maison» (voir chapitre 5.3.3.1).

Cette structure vise, de manière très concrète, à concilier deux objectifs : d'une part, une école de taille suffisante pour pouvoir offrir aux enfants, dans le volet de la formation polytechnique, sportive et artistique, une palette d'ateliers suffisamment large pour qu'ils puissent y découvrir leurs aptitudes et aspirations et développer des compétences variées et, d'autre part, un milieu de vie qui, sur le plan éducatif, permet à chaque adulte et chaque enfant participant à celui-ci de se connaître. Par leur taille (250 à 350 élèves), les « maisons » visent particulièrement ce deuxième objectif.

Dans le modèle de mise en œuvre de l'Ecole de Tous (voir chapitre 9), le tronc commun rassemble une population scolaire de 750 élèves répartis en 32 classes de degré : 6 classes par degré (24 élèves par classe) + 2 classes du 4^{ème} degré D (15 élèves par classe).

6.3.1. Classes

Chaque classe est sous la responsabilité d'un(e) instituteur-rice (3 premiers degrés) ou d'un(e) titulaire (2 derniers degrés).

Dans chaque classe, un Conseil de classe est élu et se rassemble régulièrement avec l'instituteur-trice ou le/la titulaire. Les tâches de ce Conseil de classe sont :

- traiter toutes les questions qui se posent dans la vie de la classe ;
- préciser les règles du vivre ensemble dans la classe ;
- organiser la répartition des tâches au sein de la classe.

6.3.2. "Maisons"

Les enfants du tronc commun sont répartis en 3 "maisons" :

La « maison » est un lieu symbolique, regroupant entre 250 et 350 enfants répartis de préférence sur deux degrés.

Chaque "maison" est sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative. Chaque membre de l'équipe enseignante et éducative est rattaché à une "maison".

Les activités de chaque "maison" sont les suivantes :

- Elle est d'abord un lieu de rencontre et de détente. Chaque "maison" possède sa pièce qu'elle organise comme elle le souhaite (principe du club).
- Elle organise les activités du temps parascolaire.
- Elle monte des projets qui sont réalisés durant les semaines spéciales ou le temps parascolaire.

L'objectif de la "maison" est triple :

- offrir à chaque enfant deux liens d'appartenance à l'école: la classe et la "maison";
- lui permettre, au sein de cette communauté, de développer des relations avec ses pairs dans une verticalité plus grande que dans le cadre de la classe ;
- lui permettre d'avoir des liens avec d'autres adultes, différents de ceux qu'il développe en classe.

6.4. <u>Pédagogie institutionnelle</u>

L'Ecole de Tous s'inscrit dans le cadre de la pédagogie institutionnelle, permettant notamment aux enfants :

- de prendre progressivement conscience du sens de la règle en participant à son élaboration et son application ;
- de s'approprier des espaces « institutionnels » de dialogue dans lesquels ils apprennent la prise de parole respectueuse de l'autre, la gestion des dissensions, l'écoute, l'élaboration de propositions, le sens de l'intérêt commun, la gestion du vivre ensemble;
- d'assumer des fonctions et responsabilités au sein de la classe et de l'école ;
- d'exercer un mandat qui leur est confié par leurs pairs.

La mise en œuvre de la pédagogie institutionnelle offre, aux yeux de l'Ecole de Tous, deux atouts essentiels :

- elle offre un cadre au développement de l'enfant comme sujet éthico-politique (voir chapitre 3) en lui permettant de construire et d'intégrer la règle, d'être un acteur du

- vivre ensemble, d'ainsi se mouvoir sur un axe liberté-responsabilité-pouvoir et d'échapper au schéma soumission à la règle défi de la transgression ;
- elle permet à l'adulte, enseignant ou éducateur, de s'appuyer sur les « instances » institutionnelles au sein de l'école et échapper ainsi à une relation strictement duale adulte-enfant qui peut connaître des blocages parfois difficiles à surmonter.

L'application de la pédagogie institutionnelle peut revêtir différentes formes et s'appuyer sur de multiples facettes :

- des outils : table d'exposition, journal scolaire, monnaie,...
- des moments : « quoi de neuf ? », choix de textes,...
- des fonctions : métiers, chefs d'équipe, délégués...
- des organes institutionnels : conseil d'école, conseil de classe,...
- des lieux,
- des statuts,
- ...

Il appartiendra à l'équipe éducative d'une Ecole de Tous de définir en détail la mise en œuvre de la pédagogie institutionnelle. L'Ecole de Tous considère toutefois les éléments suivants comme essentiels :

6.4.1. La loi et la règle

L'Ecole de Tous vit dans le cadre de lois et de règles.

La « loi » s'impose à la communauté de l'école. Elle n'est pas amendable par celle-ci. Il peut s'agir :

- de « lois » édictées par une autorité supérieure à l'école : lois, décrets, arrêtés fixant des règles de conduite et de comportement qui s'imposent à l'école et, dans certains cas, établissent le processus à suivre en cas d'infraction à celles-ci;
- de « lois » édictées par le pouvoir organisateur de l'Ecole de Tous : celui-ci peut fixer des « lois » qui ne relèvent pas de l'élaboration démocratique avec les enfants, soit parce qu'elles découlent directement du projet pédagogique, soit parce que les actes qu'elles visent engagent la responsabilité du pouvoir organisateur et/ou de la direction à l'égard de tiers.

La « règle » relève d'un processus d'élaboration démocratique par l'ensemble de la communauté scolaire :

- cette élaboration peut se faire à différents niveaux : l'école, la « maison », la classe ;
- ces règles doivent clairement spécifier l'espace qu'elles couvrent ;
- elles doivent être précises, explicites et consultables.

6.4.2. Les organes institutionnels

Toutes les questions relatives à la vie dans l'école, et notamment l'élaboration et l'application des règles précitées, sont du ressort de trois organes :

- le Conseil d'école regroupant le/la directeur-trice), des membres de l'équipe éducative, et les représentants des enfants désignés par leurs pairs ;
- le Conseil de « maison » regroupant le/la responsable de la « maison », un autre adulte membre de la « maison », et les représentants des enfants de la « maison »;
- le Conseil de classe regroupant l'instituteur-trice) ou le/la titulaire et les élèves de la classe qui acceptent de participer au Conseil.

Il convient de définir avec précision de quel Conseil dépend l'élaboration de telle ou telle règle : chaque Conseil gère les règles concernant les lieux qu'il contrôle. Les Conseils veillent à assurer la cohérence des règles élaborées par eux.

6.5. Transgression et sanction

Dans l'Ecole de Tous, la sanction doit répondre à certains principes :

- elle doit porter sur un acte;
- elle est individuelle et non collective ;
- elle doit avoir du sens :
- elle doit avoir, si possible, un contenu de réparation ;
- elle doit être éducative et ne pas s'inscrire dans une logique de dissuasion ;
- elle doit être expliquée à l'enfant : retour sur la transgression, ses conséquences, le refus de celle-ci,...

Les modalités de la constatation de la transgression et de la fixation de la sanction dépendent de la nature et de la gravité de la transgression.

6.5.1. <u>Transgression de la règle élaborée par un des Conseils (école, "maison", classe)</u>

La sanction est décidée par le Conseil qui a élaboré la règle.

6.5.2. Infraction légère à une loi édictée par le Pouvoir organisateur de l'école

La sanction peut être donnée par un membre de l'équipe enseignante et éducative. La décision de sanctionner ne doit pas être obligatoirement précédée d'un dialogue avec l'enfant même si cela reste hautement souhaitable. Une possibilité de recours n'est pas obligatoire.

6.5.3. Infraction moyenne à une loi édictée par le Pouvoir organisateur de l'école

La sanction ne peut être donnée qu'après concertation entre au moins deux membres de l'équipe enseignante et éducative.

L'instituteur-trice ou le/la titulaire de l'enfant doit être impliqué.

L'enfant doit être entendu par un adulte autre que celui qui a constaté l'infraction.

Une possibilité de recours n'est pas obligatoire.

6.5.4. <u>Infraction lourde à la loi édictée par le Pouvoir organisateur de l'école ou infraction à la loi édictée par une autorité supérieure à l'école</u>

La sanction ne peut être donnée que par la direction.

L'instituteur-trice ou le/la titulaire de l'enfant doit être impliqué.

L'enfant doit être entendu par un adulte autre que celui qui a constaté l'infraction.

L'introduction d'un recours doit être possible.

Il faut toujours un dialogue avec les parents.

6.6. Les activités parascolaires

Le volet parascolaire est un des socles fondamentaux du projet de l'Ecole de Tous.

Comme indiqué précédemment, l'école est ouverte de 07h00 à 18h00. Cette plage horaire comporte 28 à 32 périodes/semaine de cours et 28 à 32 périodes/semaine d'activités parascolaires, dont 8 obligatoires et 20 à 24 optionnelles.

Dans le modèle de l'Ecole de Tous, l'encadrement de ces périodes parascolaires est, dans une très large mesure, pris en charge par des intervenants extérieurs à l'école œuvrant dans l'école dans le cadre d'une charte de partenariat avec celle-ci (voir chapitre 7.4).

Ce volet parascolaire offre à l'enfant, outre des moments de repos, de loisir ou de jeu, la possibilité de mener des activités complémentaires à celles menées dans les différents volets de son parcours scolaire.

Dans le volet général de la formation, le temps parascolaire permet la réalisation des devoirs et leçons, des activités d'approfondissement ou de remédiation, la poursuite d'un projet personnel.

Dans le volet polytechnique, l'activité en atelier, plus centrée sur des projets personnels ou par petits groupes, se poursuit durant le temps parascolaire.

Dans le volet artistique et culturel, comme indiqué plus haut, la formation artistique passe graduellement du temps scolaire au temps parascolaire pour concentrer le temps scolaire sur la formation culturelle. Le temps parascolaire peut également être consacré à des activités culturelles extérieures à l'école.

Dans le volet sportif et d'éducation physique, la formation sportive peut se poursuivre durant le temps parascolaire, notamment avec des partenaires extérieurs à l'école.

7. Les acteurs du projet

7.1. Les enfants

Les termes ne sont pas anodins. Aux yeux de l'Ecole de Tous, **les enfants sont acteurs de l'école.** Aux côtés de l'équipe éducative, ils construisent quotidiennement le projet de l'école.

Comme indiqué plus haut, à leur entrée dans l'école, ils se retrouvent involontairement dans un groupe « classe » et un groupe « maison » (à partir du 1^{er} degré du tronc commun), qu'ils n'ont pas choisis. Par leur « action », au plan individuel et collectif, couplée à l' « action » des enseignants et des éducateurs, ils vont progressivement transformer leur présence au groupe en une « appartenance » à une communauté dans laquelle ils « existent » et reconnaissent non seulement la présence mais surtout l' « existence » des autres enfants et adultes en tant que sujets et acteurs.

Cette « existence » progressive en tant que sujet (acteur) va emprunter deux chemins :

- la construction progressive du vivre ensemble à travers la parole, les organes institutionnels, l'établissement de règles, les responsabilités,...
- le passage du désir d' « avoir » au désir de savoir et du désir de savoir au désir d'apprendre.

Ces enfants vont se retrouver dans des groupes hétérogènes : hétérogénéité des connaissances et des savoirs dans les classes de degré, hétérogénéité économique, culturelle, confessionnelle, sociale, philosophique des milieux familiaux, hétérogénéité des individus dans leur singularité.

Chaque enfant se déploie dans de nombreuses activités, sous le regard de ses pairs et des adultes, offrant ainsi à lui-même et aux autres une image tantôt positive, tantôt plus vulnérable. Grâce aux activités dans lesquelles il est valorisé, il **renforce son sentiment d'auto-efficacité**. Celui-ci peu progressivement percoler vers des activités qui sont plus difficiles à ses yeux.

Chaque enfant offrant à ses pairs une image plurielle, tantôt positive, tantôt plus faible, un **processus d'identification positive** peut s'enclencher: chaque enfant peut s'identifier à certains traits qu'il découvre chez ses pairs. Il fait son tri. Il risque moins de s'identifier globalement à un autre individu (phénomène des caïds et des clans).

Dans cette palette d'activités se déroulant dans une plage temporelle élargie, l'enfant **développe avec les adultes de référence une relation dans la durée**. En outre, comme indiqué plus haut, le fait pour lui d'être sous le regard de deux adultes de référence (d'une part, l'instituteur ou le titulaire et, d'autre part, le responsable de sa maison) peut, dans certains cas, décrisper des situations de crise éventuelle.

L'école est pour les enfants un lieu de vie et un lieu d'apprentissage.

L'école est un **lieu de vie** dans ses dimensions scolaire et parascolaire, au sein duquel les enfants et des adultes construisent ensemble la culture de l'école.

Au sein de celle-ci, ses acteurs édifient ensemble une **démocratie responsable** : la mise en place d'organes de dialogue et de décision, la construction et l'intégration de règles régissant les actes et les lieux, la prise de conscience progressive de droits et de devoirs, la capacité d'agir ensemble dans la réalisation de projets. L'enfant va intégrer sa dimension citoyenne par l'action dans le cadre de cette démocratie responsable, bien plus que par l'acquisition d'une culture générale sur la citoyenneté.

Dans ce **lieu d'apprentissage**, la notion de désir de savoir et d'apprendre est au cœur des préoccupations de l'équipe enseignante. A celle-ci s'ajoute, dans les classes de degré, la

nécessité et la motivation de la coopération entre pairs dans cette aventure d'apprentissage et d'accès progressif au « monde » à travers les éveils, les savoirs et les compétences.

L'enfant est acteur de ses apprentissages. Grâce à ceux-ci, il se construit progressivement. L'enseignant l'accompagne dans ce chemin.

Ce lieu de vie et ces activités d'apprentissage sont traversés par **deux dimensions** fondamentales :

- le respect de l'autre, de sa différence dans ses comportements, ses capacités, ses origines, ses convictions,...
- en corollaire, la capacité de dialoguer avec ce que cela suppose, d'une part, de contrôle de l'émotivité et de l'impulsion, de passage au rationnel, au différé et, d'autre part, de maîtrise de l'expression verbale, écrite et corporelle.

Tant dans ses activités scolaires que parascolaires, l'enfant se retrouve dans un **environnement « vertical » qui permet la transmission par les pairs** de la connaissance, de la culture, de la norme et de la règle. L'adulte n'a pas la charge exclusive de cette transmission.

Dans toutes les activités de l'enfant, l'équipe enseignante et éducative veillera à privilégier le développement de **deux compétences transversales**:

- la gestion et l'intégration du temps :

- je peux me référer à mon passé;
- je peux me projeter dans l'avenir;
- je résiste à l'immédiateté: je peux surseoir à l'acte;
- je peux me lancer dans une action qui demande un temps d'effort avant d'atteindre un résultat:
- je suis capable progressivement d'allonger le temps d'effort en vue d'un résultat plus important et plus reculé dans le temps.

- La capacité d'expression et de communication rationnelle et non agressive :

- je suis capable de tenir un raisonnement argumenté et d'exprimer clairement celui-ci;
- je parviens, par ma simple capacité d'expression verbale, à gérer des situations conflictuelles;
- dans une situation de désaccord, je suis capable d'exprimer celui-ci sans recourir à l'insulte ou l'attaque personnelle;
- je construis progressivement le consensus.

7.2. L'équipe éducative

Comme indiqué au chapitre 1.4.3, un des principes fondamentaux du projet est la **responsabilité solidaire** de l'équipe éducative dans la réussite de chaque enfant.

Pour amener l'équipe pédagogique à assumer cette responsabilité solidaire, l'Ecole de Tous repose dans ce domaine sur **trois piliers** :

7.2.1. <u>Les enseignants et les éducateurs doivent avoir la volonté de travailler ensemble, chacun sous le regard de l'autre et de dégager les meilleures pratiques</u>

Il apparaît primordial de **réduire la solitude des enseignants** dans la relation à l'enfant. La rencontre, l'interaction avec l'autre et la volonté d'agir ensemble, dans le respect mutuel, sont une dimension essentielle de l'équipe éducative.

Un enseignant qui « gère » sa classe doit se sentir co-responsable et solidaire à l'égard d'un enseignant confronté à une situation de chahut permanent.

Que ce soit dans l'établissement des séquences d'apprentissage, l'accompagnement de certains enfants dans le passage d'un degré à l'autre, la concertation dans le but d'équilibrer la charge de travail demandée aux enfants... cette volonté de travailler ensemble doit être constante.

Ce travail en commun, découlant du sentiment de responsabilité solidaire, couplé à la mise en place de certains éléments fondamentaux de la pédagogie institutionnelle (voir chapitre 6.4), joue au sein de l'Ecole de Tous un rôle essentiel dans la relation adulte-enfant. Grâce notamment au Conseil de classe, l'enseignant n'est plus seul dans sa relation duale à l'élève mais peut s'appuyer sur un organe extérieur à celle-ci. Par l'instauration de la responsabilité solidaire de l'équipe, il n'est plus seul face à sa classe. En sortant ainsi de sa solitude, l'enseignant perd une partie de son anxiété, qui entraine trop souvent dans son chef un regard négatif sur les enfants.

Cette concertation, ce travail en commun ne vont pas de soi. Ils demandent à la fois un esprit, une adhésion à celui-ci et des outils.

En ce qui concerne l'esprit, la direction de l'Ecole de Tous joue un rôle essentiel. Parmi ses tâches, l'animation et la coordination pédagogique sont prioritaires.

Il va sans dire que l'adhésion de chaque membre de l'équipe éducative au projet est primordiale. Comme indiqué au chapitre 5.1, l'équipe éducative doit non seulement adhérer au projet mais, dans un premier temps, le construire.

Les outils et la formation au travail de groupe jouent également un rôle important. Cela ne s'improvise pas. Dans la réalité actuelle des écoles, il apparaît trop souvent que le manque de mobilisation des membres de l'équipe dans les activités de concertation et d'échange est dû, non pas à un manque de motivation ou de volonté, mais à l'insuffisance de qualité et de professionnalisme dans l'organisation et le fonctionnement de cette concertation.

7.2.2. <u>Les membres de l'équipe enseignante et éducative prestent, dans toute la mesure du possible, tout leur temps de travail à l'école</u>

Comme dans la plupart des autres métiers, comme les enseignants dans d'autres pays européens, chaque enseignant et éducateur de l'Ecole de Tous exécute la très grande majorité de ses tâches dans son lieu de travail qu'est l'école : cours, présence aux

enfants, travaux individuels et collectifs de préparation et de correction, dialogue avec les parents, entretien avec un enfant, concertation avec ses pairs,...

Cette exigence est un élément essentiel du projet à plusieurs titres :

- Elle permet plus de disponibilité et de fluidité dans le **dialogue entre adulte et** enfant

Aujourd'hui, dans le carcan des horaires, particulièrement dans l'enseignement secondaire, la relation adulte-enfant au sein de l'école est extrêmement découpée dans le temps et figée dans des postures et dans des lieux.

Face à ce découpage et cette rigidité, au moindre problème, on va faire appel à d'autres adultes, dont certains extérieurs à l'école, pour intervenir auprès de l'enfant : préfet, médiateur, psychologue, assistant social, professeur particulier, logopède... Combien d'enseignants, de directions, de chercheurs ne dénoncentils pas aujourd'hui l'hyper médicalisation des comportements scolaires ?

L'enfant, balloté d'un adulte à l'autre, cesse d'être un sujet et devient un objet étiqueté d'un problème.

Le déploiement de la relation adulte-enfant sur de larges plages de temps, la possibilité de la parole, de l'échange dans des lieux et à des moments différents, où adulte et enfant peuvent se voir sous d'autres éclairages, permettent à l'enfant de rester un sujet dialoguant avec un autre sujet adulte. En outre cette « décontraction » du temps facilite le sursis : surseoir à la réaction, sortir de l'impulsion pour entrer dans la raison, se permettre un temps d'arrêt.

Le fait d'introduire cette fluidité dans la relation adulte-enfant, de permettre à l'enseignant ou l'éducateur d'aller à la rencontre de l'enfant dans un cadre autre que celui de la classe ou de la cour de récréation, de le voir évoluer dans d'autres activités, de le rencontrer dans sa « maison » n'est pas une tâche supplémentaire pour les enseignants et éducateurs mais un outil précieux facilitant l'accomplissement de leur mission.

- Elle permet plus de disponibilité dans le dialogue entre membres de l'équipe pédagogique et parents d'élèves.

Cette question de la relation école-parent est traitée au chapitre suivant.

- Elle permet plus de fluidité dans l'organisation de la concertation formelle et informelle entre les membres de l'équipe pédagogique.

Aujourd'hui, combien d'acteurs de l'école ne se plaignent-ils pas amèrement de la difficulté d'organiser des moments de concertation formelle entre les membres de l'équipe ? Le fait d'être tous là sur le lieu de travail, en dehors des heures de cours, réduit fortement cette difficulté.

Mais il y a plus important. A côté de ces moments de concertation formelle, la présence de tous, ce vivre-ensemble de l'équipe pédagogique à l'école, permet à tout moment l'échange et la concertation informelle entre collègues.

Cette exigence a un corollaire évident : les membres de l'équipe enseignante et éducative doivent disposer de **locaux et outils adéquats** pour pouvoir réaliser la quasitotalité de leurs travaux personnels dans l'école :

- locaux regroupant 2 à 3 postes de travail ;
- outils informatiques;
- accès à l'information;

- locaux de réunion, d'entretien.

Ceci sera plus amplement examiné dans l'aspect immobilier du projet.

7.2.3. <u>Pour mener à bien le projet de l'Ecole de Tous, l'équipe enseignante et éducative bénéficie d'une formation adéquate et d'assistance.</u>

7.2.3.1. *La formation*

Tout enseignant souhaitant participer au projet doit suivre une formation portant notamment sur les volets suivants :

- introduction à l'Ecole de Tous :
- pédagogie institutionnelle ;
- pédagogie différenciée ;
- pédagogie de la coopération ;
- formation aux TICE et aux outils pédagogiques informatiques;
- sociologie et anthropologie de l'éducation ;
- droits et devoirs de l'enseignant;
- intervision, supervision et co-développement professionnel;
- concertation, travail collaboratif;
- relations avec les parents, les acteurs extérieurs à l'école ;
- évaluation ;
- développement des compétences professionnelles.

Le temps de ces formations est évalué à 15-20 jours à prendre durant les périodes de congé et de vacances.

Ces différents volets font également partie de la formation continue des enseignants.

Au terme de sa formation préalable, l'enseignant signe une charte d'adhésion à l'Ecole de Tous.

Les enseignants qui participent à la création d'une nouvelle Ecole de Tous suivent la formation préalable au cours des 12 à 24 mois précédant leur entrée dans l'école. En outre, ils consacrent, au cours de l'année précédant l'ouverture de celle-ci, 10 journées à l'élaboration du projet.

7.2.3.2. L'assistance et le soutien donné à l'équipe et à ses membres

Une Ecole de Tous est **adossée à une équipe universitaire ou à une école supérieure**, chargée de l'accompagner, de participer aux réflexions sur le déploiement du projet, de mener les supervisions au sein de l'équipe et de faciliter l'accueil et l'encadrement des stagiaires.

Au sein de l'équipe, un système de **tutorat** est mis en place en appui des jeunes enseignants.

7.3. Les parents

7.3.1. La position de l'école par rapport aux familles

Comme indiqué plus haut, l'Ecole de Tous a ses valeurs, ses lois et règles et développe sa propre culture.

Cette culture de l'école peut entrer en conflit avec la culture familiale de certains enfants. Il convient donc que la direction de l'école précise les positions respectives de l'école et de la famille dans le parcours éducatif de l'enfant afin de bien comprendre le rôle de chacun dans des contextes culturels différents et leur interaction.

L'école est en partenariat de coéducation⁵ avec les parents. Tous deux ont, dans ce cadre, un rôle spécifique et complémentaire :

- Chacun doit respecter la légitimité de l'autre et son espace. Un conflit culturel entre les deux ne doit pas déboucher, malgré toutes les difficultés, sur un jugement ou une critique de l'un à l'égard de la culture de l'autre.
- La coéducation n'est pas la cogestion. Chacun garde son rôle dans une distance acceptée à l'égard de l'autre.

Ce partenariat de coéducation doit déboucher sur la construction progressive d'un référentiel commun école-parent-enfant définissant de manière opérationnelle la notion d'éducation et leur partenariat dans ce cadre :

- permettre à l'enfant de bénéficier d'un contexte éducatif cohérent ;
- stimuler la communication constructive entre les parents et l'école sur l'évolution psycho-sociale de l'enfant.

Une attention particulière est donnée à l'angoisse que peuvent générer, dans le chef des parents, d'une part, les différences de culture école-famille et, d'autre part, l'hétérogénéité socioculturelle et socio-économique des familles au sein de l'école. Par les modes de dialogue école-parent, par l'organisation du temps et des lieux de parole, l'équipe enseignante et éducative tente constamment de réduire cette angoisse.

7.3.2. <u>Le « contrat » parent – école</u>

Le « contrat » parent-école est conclu au moment de l'inscription d'un enfant.

Il reprend les principes fondamentaux de l'Ecole de Tous (éducabilité, égalité des acquis de base, excellence,...), du projet pédagogique et du règlement. Ceux-ci sont définis en termes simples et explicites en évitant autant que possible toute référence implicite d'ordre culturel ou autre. Il explique la notion de coéducation reprise ci-dessus et le mode de relation qui en découle entre les parents et l'école.

Le dialogue école-parent au moment de l'inscription est crucial. Il est normalement mené par la direction. Elle se fait assister d'un tiers, éventuellement extérieur à l'école, quand les parents ne maîtrisent pas la langue de l'école. Dans toute la mesure du possible un moment de dialogue est prévu entre les parents et l'instituteur ou le titulaire qui accueillera l'enfant dans sa classe.

Ce dialogue doit permettre à la direction d'expliquer aux parents les éléments du « contrat » précité et aux parents d' « expliquer » leur enfant et son évolution à la direction. Celle-ci insiste sur le fait que ce dialogue doit se poursuivre tout au long du parcours scolaire de l'enfant, notamment pour expliquer, comprendre et accepter les

⁵ Humbeeck B., Lahaye W., Balsamo A., Pourtois J.-P, Les relations école-famille: de la confrontation à la co-éducation. Revue des Sciences de l'Education, VOL. XXXII, n° 3, p. 649-664, 2006.

différences culturelles entre l'école et la famille et faire en sorte que l'enfant ne soit pas victime de celles-ci. L'enfant peut parfaitement comprendre et intégrer qu'il se déploie dans deux contextes culturels différents à condition que l'attitude et le discours de l'école et des parents ne constituent pas un jugement, une critique, voire une condamnation, de la culture de l'autre.

A l'occasion de l'inscription d'un enfant dans l'école, tout particulièrement en cours de cursus scolaire, l'école peut se retrouver face à un contexte particulier : comment accueillir l'enfant qui n'a jamais été scolarisé et/ou qui ne connaît pas la langue de l'enseignement ?

L'Ecole de Tous opte pour une approche pragmatique à ce sujet. En fonction du nombre de cas rencontrés, une Ecole de Tous envisagera une collaboration avec une autre école disposant en son sein d'un dispositif DASPA.

7.3.3. Le dialogue parent – école

Comme indiqué ci-dessus, le dialogue parent - école se poursuit tout au long du parcours scolaire de l'enfant.

Il est fait de contenu, de moments et lieux, et d'outils de dialogue.

7.3.3.1. Les outils de dialogue

A côté des entretiens individuels et collectifs, l'Ecole de Tous s'appuie sur 4 outils de dialogue :

Le journal de l'école :

A intervalles réguliers (hebdomadaire, mensuel,...), l'école adresse aux parents une feuille d'information sur la vie de l'école, les activités, les projets, les succès et difficultés rencontrées,...

Le journal de classe :

A l'égard des parents, celui-ci est avant tout un outil d'échanges sur l'enfant et son évolution. Il doit permettre de faire le point sur ce que vit l'enfant tant dans son environnement scolaire que familial.

Le portfolio:

A l'école maternelle et durant les 3 premiers degrés du tronc commun, les parents reçoivent à intervalles réguliers un aperçu des réalisations de leur enfant dans les différentes matières et projets (voir chapitre 5.4.4.3).

Le rapport d'évaluation :

Les parents reçoivent les rapports d'évaluation. Les rapports d'évaluation formative à caractère sommatif doivent constituer un outil de dialogue entre enseignants, parents et enfant et permettre à chacun de faire des propositions sur les actions et remédiations à mettre en œuvre en cas de besoin.

7.3.3.2. <u>Les moments et lieux de dialogue</u>

Les membres de l'équipe éducative favorisent les moments de dialogue individuel avec les parents. Dans ce cadre, ils peuvent au besoin se faire épauler par un médiateur extérieur à l'école.

Quant aux moments et aux lieux de dialogue collectif, l'équipe éducative veille à les organiser de manière à éviter ou réduire l'angoisse des parents dont question cidessus. A ce titre, la réunion de tous les parents dans une classe est souvent un moment vécu difficilement par certains parents, ce qui peut réduire fortement leur capacité d'expression et d'intervention. Des réunions par plus petits groupes de parents autour d'un thème ou des réunions plus informelles à caractère convivial sont préférées.

7.3.3.3. Le contenu du dialogue

Il va sans dire que le dialogue peut porter sur l'ensemble du parcours scolaire de l'enfant et son évolution psycho-sociale.

Il est plus important de définir les limites de ce dialogue dans le volet éducatif. C'est toute la question des infractions et des sanctions.

En cas d'infraction lourde (voir chapitre 6.5.4), il faut un dialogue école – parent et celui-ci doit être mené par la direction. L'enfant ainsi que l'équipe éducative doivent être impliqués dans la préparation de ce dialogue.

En cas d'infraction moyenne ou légère, les parents ne doivent pas obligatoirement être informés. Il s'agit là d'une distance nécessaire entre l'école et les parents à respecter par chacun d'eux :

- certaines questions doivent pouvoir se régler entre l'école et l'enfant hors du regard des parents ;
- il faut ainsi permettre à l'enfant de vivre sous plusieurs regards (école, parents,...) qui ne disposent pas tous de la même connaissance à son sujet.

7.3.4. L'implication des parents dans l'école

7.3.4.1. Les prises de responsabilités des parents dans l'école

Tout en reconnaissant avec réalisme la difficulté que représentent la motivation et l'engagement de certains parents à la prise de responsabilité dans l'école, l'Ecole de Tous estime indispensable d'organiser cette prise de responsabilité à travers les trois mécanismes traditionnels :

- le Conseil de Participation :
- les délégués de classe ;
- l'association des parents.

7.3.4.2. L'implication bénévole des parents dans l'école

L'Ecole de Tous est favorable au principe de l'accomplissement de certaines tâches dans l'école par des bénévoles. A cet effet, elle met au point une « charte du bénévolat dans les activités de l'Ecole de Tous » et un contrat d'engagement de bénévole précisant les droits et devoirs de chacun.

Ce principe s'applique également à l'égard des parents d'élèves disposés à accomplir bénévolement certaines tâches.

L'implication bénévole des parents dans certaines tâches d'aménagement, d'embellissement ou d'entretien de l'école, permettant de rassembler, aux côtés de certains membres de l'équipe, plusieurs parents dans l'exercice d'une activité peut avoir un effet positif sur la relation parent – école. D'une part, le fait de se rencontrer dans une activité peut favoriser les contacts et le dialogue entre parents. D'autre part, il peut être plus facile pour certains parents d'approcher l'école par le biais d'une activité valorisante qu'ils maîtrisent ou, à tout le moins, dans laquelle ils se sentent sur pied d'égalité, plutôt qu'à l'occasion de réunions de parents dans lesquelles le décalage socioculturel ou socio-économique peut constituer un facteur d'inhibition considérable pour certains.

Il en va de même quant à la participation de parents à certaines activités scolaires ou parascolaires :

- l'accompagnement de sorties, voyages ;
- la présence dans certaines activités scolaires (témoignage de vie,...) ou parascolaires (ateliers, ...);
- la gestion de certains lieux (bibliothèque,...);

Dans la mesure où ces dernières mettent les parents bénévoles en contact avec les enfants, leur confiant ainsi indirectement un rôle pédagogique ou éducatif, une attention particulière sera portée aux points suivants :

- la sélection et la formation des bénévoles ;
- la responsabilité de ceux-ci et les couvertures appropriées de celle-ci (assurances).

7.3.4.3. La participation des familles aux frais scolaires et parascolaires

Face à cette question qui soulève de nombreux débats et au sujet de laquelle l'on constate un grand décalage entre le discours et la réalité, l'Ecole de Tous adopte une position claire fondée sur les considérations suivantes :

- la gratuité de l'enseignement obligatoire n'est pas réalisée aujourd'hui, les pouvoirs publics n'étant pas en mesure de doter l'école de l'ensemble des moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;
- l'Ecole de Tous, déployant son projet pédagogique sur un ensemble d'activités scolaires et parascolaires s'étalant sur de larges plages horaires, sera, en tous cas dans la phase de ses projets pilotes, plus sérieusement confrontée à ce problème financier que les écoles actuelles.

Elle entrevoit une solution dans la mise en œuvre de trois canaux complémentaires de financement :

- une subsidiation exceptionnelle et temporaire assurée par le pouvoir organisateur durant la phase pilote du projet ;
- une aide financière apportée aux projets pilotes par le mécénat privé ;
- une contribution financière des parents d'élèves (voir conditions ci-dessous).

En ce qui concerne la contribution financière des parents d'élèves, l'Ecole de Tous s'appuie sur les principes suivants :

- cette contribution financière est toujours laissée à la discrétion des parents, sauf pour certaines activités parascolaires suivies individuellement par un enfant :
- elle est gérée par un organe indépendant de la direction de l'école ; celle-ci n'a pas à connaître la contribution financière de chacun ;
- l'école peut encourager les parents, via cet organe indépendant, à apporter, dans un esprit de solidarité, une contribution financière proportionnelle à leurs revenus :
- une activité « payante » commune à un groupe d'enfants ne peut être organisée que si tous les enfants concernés ont l'assurance de pouvoir y participer quelle que soit la contribution financière de leurs parents, en d'autres termes, que si une caisse de solidarité permet de pallier l'insuffisance éventuelle de la contribution financière de certains parents.

7.3.5. La présence des parents à l'école

7.3.5.1. <u>Le cas particulier des classes d'accueil et de maternelle</u> (voir chapitre 5.3.2.1)

7.3.5.2. <u>Les moments d'accueil des parents en vue d'un dialogue « interculturel » entre l'école et les parents</u>

L'accueil de groupes de parole.

L'Ecole de Tous organise à intervalles réguliers des « moments de parole » réunissant les parents qui le souhaitent sur un thème particulier portant sur la vie de l'école.

Dans toute la mesure du possible, l'Ecole de Tous s'appuiera, à cet effet, sur une association extérieure de médiation parent – école. Grâce à sa connaissance des familles et à sa plus grande liberté de dialogue avec elles, celle-ci sera mieux à même de cerner les sujets à traiter et la motivation des familles à une prise de parole. En outre, il serait judicieux que cette association extérieure endosse le rôle d'animateur et de médiateur dans ces moments de parole.

Les moments parents – enfants en classe.

Tout particulièrement dans les 2^{ème} et 3^{ème} maternelles et au 1^{er} degré du tronc commun, il peut être envisagé d'organiser à intervalles réguliers des moments parents – enfants en classe. L'Ecole de Tous s'inspirera des modèles mis en place avec succès par plusieurs associations.

7.3.5.3. L'hébergement au sein de l'école d'activités propres aux parents

L'Ecole de Tous prévoira des facilités d'hébergement pour une ou plusieurs associations organisant des activités propres aux parents telles, par exemple, que des cours d'alphabétisation.

L'Ecole de Tous voit dans cet hébergement un triple avantage :

- le fait de participer à l'école à des activités propres peut réduire chez certains parents le sentiment d'inhibition ou de crainte à l'égard de l'institution scolaire ;
- ce type d'organisation, offrant aux parents des avantages pratiques (suivre un cours ou une activité après avoir déposé son enfant à l'école), peut encourager certains à s'investir dans ces activités ;
- l'activité regroupant les parents peut favoriser le développement d'un dialogue entre eux et accroître leur sentiment d'auto-efficacité à l'égard de l'institution scolaire.

Ces activités peuvent se dérouler dans les locaux de l'école mais doivent rester totalement indépendantes de l'institution scolaire et ne pas être sous le regard de la direction ou de l'équipe enseignante et éducative.

7.3.5.4. <u>L'hébergement au sein de l'école d'une structure de médiation et d'aide</u> aux familles.

L'Ecole de Tous souhaite héberger dans ses locaux une structure associative de médiation et d'aide aux familles pour deux raisons :

- le fait d'être installée dans l'école peut faciliter le contact entre elle et les parents ;
- il montre aux parents l'attention portée par l'école au rôle de la famille dans l'ensemble du processus éducatif.

Cette activité de médiation doit pouvoir être menée par une association indépendante de l'école. Dans les cas de médiation, le rôle de chacun (association, parents, direction de l'école, membres de l'équipe) doit être clairement défini.

7.4. Les partenaires de l'école

Il est primordial pour l'Ecole de Tous de développer des relations approfondies avec plusieurs partenaires extérieurs et ce pour trois raisons essentielles :

- l'Ecole de Tous veut s'ancrer dans un quartier ; à cet effet, elle est consciente du rôle essentiel que peut jouer le monde associatif qui l'entoure par sa connaissance de l'environnement social dans laquelle elle s'ancre ;
- dans le même esprit, elle a besoin de ce monde associatif dans son rôle de médiateur entre elle et les familles :
- enfin, compte tenu de la palette d'activités qu'elle met en œuvre, tant sur le plan scolaire que parascolaire, elle doit pouvoir s'appuyer sur ce monde associatif pour l'encadrement de bon nombre d'activités.

Elle est parfaitement consciente des difficultés inhérentes à la collaboration entre le monde associatif et l'école, difficultés liées aux différences dans leur mode de fonctionnement, dans leur code d'éthique professionnelle et, plus largement, dans les vues divergentes qu'elles peuvent avoir sur les questions éducatives relatives à un enfant. Pour cette raison, il est indispensable que cette collaboration s'établisse dans le cadre d'une charte commune école – association et dans une grande clarté quant aux droits et devoirs de chacun.

Trois types de collaboration doivent être mis en place :

- la collaboration avec des partenaires agissant à l'extérieur de l'école et n'étant pas soumis à la supervision de l'école :

- club sportif;
- aide à la jeunesse ;
- _
- la collaboration avec des partenaires déployant dans l'école des types d'activité qui ne requièrent pas une supervision par l'école :
 - cours d'alphabétisation donnés aux parents ;
 - aide aux familles;
 - ..
- la collaboration avec des partenaires menant dans l'école des types d'activités faisant partie intégrante du projet pédagogique qui, pour cette raison, doivent être soumis à une supervision par l'école :
 - encadrement d'activités parascolaires ;
 - activités d'étude dirigée, remédiation,...

Parmi ces partenariats, ceux relatif à l'encadrement des activités parascolaires revêtent par leur dimension une importance particulière. Sur base d'un exercice théorique de modélisation d'une Ecole de Tous de 960 élèves, l'encadrement des activités parascolaires polytechniques, artistiques et sportives représente 17.000 heures/an de travail, réparties sur 45 intervenants. Si l'on peut estimer que 15% de cet encadrement devrait être pris en charge, notamment pour des raisons pédagogiques, par l'équipe enseignante et éducative, il ressort que 85% de celui-ci devrait être assuré par des encadrants extérieurs venant principalement du monde associatif.

8. Les temps de l'école

8.1. L'année scolaire

L'année scolaire respecte le calendrier actuel en ce qui concerne les semaines de congé et les vacances.

Elle est composée de 6 « périodes de base », de 4 à 6 semaines, séparées par 7 semaines spéciales.

Les périodes de base sont les semaines au cours desquelles se déroulent les séquences d'apprentissage (voir chapitre 5.1).

Les semaines spéciales sont consacrées à :

- la réalisation de projets ;
- des séquences d'apprentissage dans un rythme particulier (exemple : une semaine d'immersion dans une langue) ;
- des activités extérieures à l'école ;
- la révision de certaines matières, la médiation ;
- **-**

Exemple de découpage de l'année scolaire (basée sur le calendrier 2012-2013) :

N°	1	1	2	2	3	3	4	4	5	5	6	6	7
Date du	03 09 07 09	10 09 19 10	22 10 26 10	05 11 14 12	17 12 21 12	07 01 08 02	18 02 22 02	25 02 29 03	15 04 19 04	22 04 17 05	20 05 24 05	27 05 21 06	24 06 28 06
Nbr. sem.	1	6	1	6	1	5	1	5	1	4	1	4	1

Semaine spéciale

Période de base

Vacances/congés

8.2. La semaine scolaire

La semaine scolaire compte 28 à 32 périodes de cours (20 périodes de 50 minutes et 12 périodes de 45 minutes).

Elle compte également 28 à 32 périodes de temps parascolaire (de 45 à 60 minutes), dont certaines sont obligatoires (90 minutes durant le temps de midi les lundi, mardi, jeudi et vendredi) et d'autres sont optionnelles (si 32 périodes de cours, entre 07h00 et 08h30, entre 17h00 et 18h00 et 1'après-midi du mercredi) (si 28 périodes de cours, entre 07h00 et 08h30, entre 16h00 et 18h00 et 1'après-midi du mercredi).

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		
07h00 - 08h30		Récré – sal	lle d'accueil - bibliothèque				
08h30 - 10h10			Cours				
10h10 - 10h30		Récré					
10h30 - 12h10	Cours						
12h10 - 14h30		teliers – étude - récré - sport	Réfectoire		ateliers – étude – récré - sport		
14h30 - 16h00	Со	urs	ateliers étude	Co	ours		
16h00 – 16h15	Ré	cré	sport	R	écré		
16h15 – 17h00	Со	urs		Co	ours		
17h00 - 18h00	Ateliers bibliothèque -	– étude – récré – sport			s – étude – récré - sport		

TEMPS OPTIONNEL

TEMPS OBLIGATOIRE

9. Un essai de modélisation d'une Ecole de Tous

Les auteurs du projet ont fait une première analyse des aspects de mise en œuvre du projet dans une école-pilote. Cette analyse doit évidemment encore faire l'objet d'un travail approfondi.

Le modèle part d'un nombre théorique d'enfants permettant, d'une part, dans le cadre actuel de la législation, d'optimiser les normes d'encadrement et, d'autre part, d'assurer une utilisation optimale des locaux prévus pour les volets polytechnique, artistique et culturel, sportif et d'éducation physique du tronc commun et pour les activités parascolaires. Le nombre d'enfants retenu dans cette approche est de 960, répartis entre 210 enfants en maternelle et 750 enfants dans le tronc commun.

CLASSES	Nbr.	Enfants/classe	Enfants : total
Accueil	2	15	30
1 ^{ère} maternelle	3	20	60
2 ^{ème} -3 ^{ème} maternelle	6	20	120
1 ^{er} degré	6	24	144
2 ^{ème} degré	6	24	144
3 ^{ème} degré	6	24	144
4 ^{ème} degré	6	24	144
4 ^{ème} degré D	2	15	30
5 ^{ème} degré	6	24	144
	•		
TOTAL	43		960

Maison 1	
	288
Maison 2	
	318
Maison 3	

A supposer que le projet se déploie dans une nouvelle école, la croissance progressive de cette école s'étale sur 7 ans.

Le tableau ci dessous reprend le nombre d'enfants classe par classe. Pour les classes de degré il indique, à gauche, le nombre d'enfants qui entrent dans la classe et, à droite, ceux qui y sont depuis un an.

	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	AN 6	AN 7
Accueil	0	15 15	15 15	15 15	15 15	15 15	15 15
1 ^{ère} mat	0 0	20 20 0	20 20 20	20 20 20	20 20 20	20 20 20	20 20 20
2e-3e mat	20 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	11 9 11 9 0 0 0 0 0 0 0 0	13 7 13 7 13 7 0 0 0 0 0 0	13 7 13 7 13 7 13 7 13 7 0 0	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	11 9 11 9 11 9 11 9 11 9 11 9	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
1 ^{er} degré	24 0 24 0 0 0 0 0 0 0 0 0	13 11 13 11 13 11 13 11 0 0 0 0	14 10 14 10 14 10 14 10 14 10 0 0	13 11 13 11 13 11 13 11 13 11 13 11	12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	13 11 13 11 13 11 13 11 13 11 13 11	12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12
2 ^{ème} degré	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	24 0 24 0 0 0 0 0 0 0 0 0	13 11 13 11 13 11 13 11 0 0 0 0	14 10 14 10 14 10 14 10 14 10 0 0	13 11 13 11 13 11 13 11 13 11 13 11	12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12
3 ^{ème} degré	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	24 0 24 0 0 0 0 0 0 0 0 0	13 11 13 11 13 11 13 11 0 0 0 0	14 10 14 10 14 10 14 10 14 10 0 0
4 ^{ème} degré	24 0 24 0 0 0 0 0 0 0 0 0	13 11 13 11 13 11 13 11 0 0 0 0	14 10 14 10 14 10 14 10 14 10 0 0	13 11 13 11 13 11 13 11 13 11 13 11	12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	13 11 13 11 13 11 13 11 13 11 13 11	12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12
4 ^{ème} degr.D	$ \begin{array}{ccc} 15 & 0 \\ 0 & 0 \end{array} $	14 1 14 1	12 3 12 3	13 2 13 2	12 3 12 3	13 2 13 2	12 3 12 3
5 ^{ème} degré	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	24 0 24 0 0 0 0 0 0 0 0 0	13 11 13 11 13 11 13 11 0 0 0 0	14 10 14 10 14 10 14 10 14 10 0 0	13 11 13 11 13 11 13 11 13 11 13 11	12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12

9.1. Les aspects d'organisation du projet

En ce qui concerne les activités scolaires et leur encadrement, le modèle s'inspire largement des normes d'encadrement actuelles sans aller déjà dans tous les détails de celles-ci. Des projections ont été faites concernant les volets polytechnique, artistique et culturel, sportif et d'éducation physique : répartition des enfants entre les différentes activités, nombre maximum d'enfants par activité, taux d'occupation des locaux, taux d'encadrement,...

Le modèle s'écarte des normes actuelles principalement par son volet parascolaire dans le tronc commun. Pour celui-ci, une première approche de modélisation complète a été réalisée, degré par degré. Cette modélisation se base sur des hypothèses concernant le taux de présence des enfants aux activités parascolaires facultative et la répartition des enfants présents entre les différents types d'activité parascolaire durant les plages d'activité optionnelles et obligatoires. Cette modélisation décrit les activités parascolaires prévues, les locaux nécessaires et l'encadrement afférent à ces activités.

9.1.1. Activités parascolaires prévues dans le modèle

9.1.2. <u>Locaux nécessaires pour les activités parascolaires</u>

Cour de récréation
Salle de détente
Bibliothèque
Salle multimédia
Local maison
Etude
Atelier bois pour le 1er degré
Atelier cuisine
Atelier bois
Atelier habillement
Atelier mécanique
Atelier électricité - électronique
Atelier arts plastiques pour le 1er degré
Atelier musique instrument
Atelier musique voix
Atelier théâtre
Atelier arts plastiques
Atelier danse
Salle de sport - gym
Cour de recréation (activité sportive)

9.1.3. Encadrement des activités parascolaires

Compte tenu des hypothèses retenues quant au taux de présence des enfants durant les plages parascolaires optionnelles, leur répartition entre les différentes activités, les normes retenues en matière d'occupation des locaux et d'encadrement, le modèle aboutit aux résultats suivants :

Heures/an d'encadrement :

Cour de récréation	1501:35:00
Salle de détente	1356:40:00
Bibliothèque	1378:15:00
Salle multimédia	777:00:00
Local maison	1039:05:00
Etude	740:00:00
Atelier bois pour le 1er degré	444:00:00
Atelier cuisine	444:00:00
Atelier bois	1677:20:00
Atelier habillement	222:00:00
Atelier mécanique	444:00:00
Atelier électricité - électronique	444:00:00
Atelier arts plastiques pour le 1er degré	444:00:00
Atelier musique instrument	962:00:00
Atelier musique voix	0:00:00
Atelier théâtre	444:00:00
Atelier arts plastiques	1948:40:00
Atelier danse	222:00:00
Salle de sport - gym	1159:20:00
Cour de recréation (activité sportive)	1233:20:00
TOTAL HEURES/AN:	16.881

Nombre d'encadrants :

Educateur-trice	14
Animateur-trice activité bois 1er degré	2
Animateur-trice activité cuisine	2
Animateur-trice activité bois	4
Animateur-trice activité habillement	1
Animateur-trice atelier mécanique	2
Animateur-trice atelier électricité - électronique	2
Animateur-trice activité arts plastiques 1er degré	2
Animateur-trice activité musique instrument	3
Animateur-trice activité musique voix	0
Animateur-trice activité théâtre	2
Animateur-trice activité arts plastiques	4
Animateur-trice activité danse	1
Animateur-trice activité sportive	7
TOTAL ENCADRANTS:	46

Ceci constitue évidemment un des grands défis du projet : comment assurer un encadrement aussi important ?

25.00 €

232.117€

A titre de première approche, les auteurs du projet partent de l'hypothèse suivante :

		- ,
Répartition des efforts d'encadrement:		
Membres de l'équipe:	15%	
Association extérieures gratuites:	15%	
Bénévoles:	15%	

55%

Coût:

Coût théorique d'encadrement/heure:

Associations extérieures payantes:

9.2. Les aspects immobiliers du projet

Ici également, une première approche d'évaluation des besoins en locaux a été faite en travaillant à trois niveaux :

- les besoins en locaux concernant les activités de l'Ecole de Tous rentrant dans le cadre des programmes actuels en FWB (catégorie 1) ;
- les besoins supplémentaires en locaux afférents aux activités développées dans le cadre des volets polytechnique, artistique et culturel, sportif et d'éducation physique du tronc commun (catégorie 2);
- les besoins supplémentaires en locaux afférents aux autres spécificités du projet : locaux « maison », locaux de travail et d'entretien individuel, bureaux des enseignants, locaux pour les associations extérieures, locaux pour les activités des parents,... (catégorie 3)

Cette toute première approche, qui doit être corrigée et affinée, donne les résultats suivants :

Comparaison projet Ecole de Tous- normes FWB

Catégorie 1 (école classique)	
Projet EDT:	8.194 m2
Normes FWB:	9.588 m2
Catégorie 2 (tronc commun: volet polytechnique et	
<u>artistique)</u>	
Projet EDT:	2.900 m2
Normes FWB:	1.622 m2
Catégorie 3 (spécificités EDT)	
Projet EDT:	1.269 m2
Normes FWB:	0 m2
Total:	
Projet EDT:	12.363 m2
Normes FWB:	11.210 m2

10. Conclusions

Le projet de l'Ecole de Tous est un projet en construction. Il doit encore faire l'objet de nombreux approfondissements et se nourrir de l'apport de toutes les parties concernées.

Dans son élaboration, ses auteurs se sont efforcés d'adopter une posture modeste, non militante, et de prendre en compte les intérêts et préoccupations de chaque acteur de l'école, avant tout ceux et celles des enfants mais également des parents, des équipes enseignantes et éducatives et des partenaires extérieurs de l'école.

En ayant soumis leur projet à de nombreux acteurs, en étayant chaque proposition faite d'une sérieuse argumentation, ils ont tenté de rencontrer les craintes ou les réserves que certains pourraient exprimer.

En faisant l'exercice jusqu'à l'opérabilité d'une école, ils se sont imposés le principe de réalité.

Comme indiqué au chapitre 5.1, ce projet n'est pas à prendre ou à laisser. Il doit à présent, au-delà de l'enthousiasme qu'il a déjà suscité chez certains, gagner des cercles de plus en plus larges d'acteurs de l'école afin de faire l'objet d'une appropriation progressive par les équipes enseignantes et éducatives. Pour ce faire, il doit se concrétiser dans le lancement de quelques écoles-pilotes avec le soutien et l'accompagnement d'équipes universitaires et d'écoles supérieures. Une fois lancées, ces écoles-pilotes doivent faire l'objet d'une évaluation rigoureuse en vue d'apporter au projet les corrections et améliorations nécessaires. Le projet pourrait ensuite faire l'objet d'une propagation progressive en Fédération Wallonie Bruxelles.

11. Annexe

11.1. Lexique

Ce lexique a comme seul objectif de faciliter la lecture des documents de l'Ecole de Tous. Il ne prétend aucunement établir une définition « universelle » de chaque concept. Force est de constater qu'en matière de pédagogie et d'enseignement, un même mot peut revêtir plusieurs sens dans le chef de ses utilisateurs, ce qui peut entraîner de profonds malentendus. Sans prétendre que les définitions mentionnées ci-dessous sont les seules possibles, les auteurs du projet se sont entendus sur celles-ci dans la rédaction des documents de l'Ecole de Tous.

AMO	Association d'aide aux jeunes en milieu ouvert (secteur d'aide à la
	jeunesse).
Apprendre	Percevoir, saisir et retenir des informations (qui deviennent alors des
	connaissances), structurer ses connaissances et les intégrer dans des
	savoirs, mobiliser des savoirs et connaissances dans l'exercice de
	compétences.
Classe verticale	Classe regroupant au minimum deux années d'enseignement.
Communauté éducative	Direction, enseignants, éducateurs, personnel technique et
	administratif, partenaires extérieurs agissant sous l'autorité
	fonctionnelle de la direction de l'école.
Compétence	Capacité de mobiliser différents savoirs et connaissances pour
	effectuer une tâche.
Connaissance	Information que je reçois et que je retiens.
CPMS	Centre psycho-médico-social.
DASPA	Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivant mis
	en place par le décret de la Communauté française du 18 mai 2012.
Degré	Division du tronc commun en unités de deux années : le tronc
	commun, s'étalant sur 10 ans, est divisé en 5 degrés.
Ecole inclusive	Ecole pratiquant l'inclusion, l'approche inclusive (voir définition de
	l'inclusion).
Equipe éducative	Ensemble des enseignants et des éducateurs d'une école.
Evaluation certificative	Evaluation qui a pour objet d'évaluer le niveau de maîtrise des
	connaissances, savoirs et/ou compétences chez l'enfant et dont le
	résultat, sous réserve de la décision finale de l'instance d'évaluation,
	peut imposer à l'enfant une action spécifique ou une modification de
Evaluation certificative	son parcours scolaire.
	Evaluation certificative portant sur l'ensemble d'une séquence
à caractère sommatif Evaluation certificative	d'apprentissage, d'une matière,
externe	Evaluation certificative organisée par une instance supérieure à l'établissement scolaire.
Evaluation certificative	Evaluation certificative organisée par 1'établissement scolaire.
interne	Evaluation certificative organisce par 1 ctaonssement scolane.
Evaluation de pilotage	Evaluation qui n'a pas pour objet d'évaluer le niveau de maîtrise de
L'aiuation de photage	l'enfant et de l'en informer mais d'évaluer le niveau d'efficacité de
	l'institution (classe, école, réseau,)
Evaluation formative	Evaluation visant à connaître le niveau de maîtrise de connaissances,
Evaluation for mucive	savoirs et/ou compétences chez l'enfant et à l'informer sur celui-ci.
Evaluation formative à	Evaluation formative portant sur l'ensemble d'une séquence
caractère sommatif	d'apprentissage.
Evaluation formative	Evaluation formative pratiquée quotidiennement par l'enseignant en
ponctuelle	posant des questions aux enfants, en les faisant « agir » dans leurs
^	apprentissages.

T 1	
Inclusion – approche	Approche éducative visant à permettre à des enfants à besoins
inclusive	spécifiques de suivre l'enseignement ordinaire et, à cette fin, à
	mettre en place les aménagements raisonnables pour ce faire.
Information	Tout type de contenu transmissible par l'image, la parole,
	l'écrit,susceptible de perception par une personne.
Partenariat de	Partenariat école – famille dans lequel la famille et l'école identifient
coéducation	leur territoire respectif tout en définissant les zones communes
	d'intervention pour un meilleur soutien éducatif de l'enfant (concept
	repris aux travaux de B. Humbeeck, W. Lahaye, A. Balsamo et J_P.
	Pourtois).
Pédagogie active	Méthode pédagogique rendant l'enfant, par l'éveil au
	questionnement, par le sens donné aux apprentissages, par la
	réalisation de projets, « acteur » de ses apprentissages.
Pédagogie de la	Méthode pédagogique consistant pour l'enseignant à faire travailler
coopération	des élèves par groupes de pairs dans un processus d'apprentissage
,	qui doit permettre à chacun d'eux, avec l'aide de ses pairs, de
	maîtriser l'apprentissage. Dans cette pédagogie, chaque élève est
	responsable de ses apprentissages et coresponsable des
	apprentissages de ses pairs.
Pédagogie différenciée	Méthode pédagogique permettant à l'enseignant d'accompagner les
i cangogie anticienciec	élèves poursuivant dans un même espace-temps, des activités
	d'apprentissage différentes ou recourant, pour la même activité, à
	des méthodes d'apprentissage différentes.
Pédagogie du projet	Méthode pédagogique qui consiste à mobiliser les enfants autour
r caagogie aa projet	d'un projet (réalisation concrète) motivant dont ils comprennent le
	sens et qui s'inscrit dans la vie réelle. La réalisation de ce projet va
	requérir un certain nombre d'apprentissages dans la ou les
	disciplines concernées.
Pédagogie	Pédagogie se caractérisant par des institutions variées qui donnent
I Cuagugic	i chagogie se caracterisant par des institutions varices qui donnent
0 0	
institutionnelle	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles
0 0	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction
institutionnelle	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté.
institutionnelle Polytechnique –	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences
institutionnelle Polytechnique – formation	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur
Polytechnique – formation polytechnique	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales.
institutionnelle Polytechnique – formation	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques
Polytechnique – formation polytechnique	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de
Polytechnique – formation polytechnique	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration
Polytechnique – formation polytechnique	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les
Polytechnique – formation polytechnique	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret
Polytechnique – formation polytechnique Projet d'établissement	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67).
Polytechnique – formation polytechnique	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de
Polytechnique – formation polytechnique Projet d'établissement	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur
Polytechnique – formation polytechnique Projet d'établissement	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des
Polytechnique – formation polytechnique Projet d'établissement	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateur (réseau) définit ses objectifs éducatifs (cfr
Polytechnique – formation polytechnique Projet d'établissement Projet éducatif	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateur (réseau) définit ses objectifs éducatifs (cfr Décret Missions art. 63).
Polytechnique – formation polytechnique Projet d'établissement	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateur (réseau) définit ses objectifs éducatifs (cfr Décret Missions art. 63). Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix
Polytechnique – formation polytechnique Projet d'établissement Projet éducatif	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateur (réseau) définit ses objectifs éducatifs (cfr Décret Missions art. 63). Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur (P.O.) ou
Polytechnique – formation polytechnique Projet d'établissement Projet éducatif	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateur (réseau) définit ses objectifs éducatifs (cfr Décret Missions art. 63). Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs
Polytechnique – formation polytechnique Projet d'établissement Projet éducatif	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateur (réseau) définit ses objectifs éducatifs (cfr Décret Missions art. 63). Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs (réseau) de mettre en œuvre son projet éducatif (Décret
Polytechnique – formation polytechnique Projet d'établissement Projet éducatif Projet pédagogique	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateur (réseau) définit ses objectifs éducatifs (cfr Décret Missions art. 63). Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs (réseau) de mettre en œuvre son projet éducatif (Décret Missions art. 64).
Projet éducatif Projet pédagogique Projet pédagogique	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateur (réseau) définit ses objectifs éducatifs (cfr Décret Missions art. 63). Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs (réseau) de mettre en œuvre son projet éducatif (Décret Missions art. 64). Service de promotion de la santé à l'école
Polytechnique – formation polytechnique Projet d'établissement Projet éducatif Projet pédagogique	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateur (réseau) définit ses objectifs éducatifs (cfr Décret Missions art. 63). Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs (réseau) de mettre en œuvre son projet éducatif (Décret Missions art. 64). Service de promotion de la santé à l'école Chaque individu possède en lui un grand nombre de « références »
Projet éducatif Projet pédagogique Projet d'agogique	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateur (réseau) définit ses objectifs éducatifs (cfr Décret Missions art. 63). Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs (réseau) de mettre en œuvre son projet éducatif (Décret Missions art. 64). Service de promotion de la santé à l'école Chaque individu possède en lui un grand nombre de « références » culturelles, sociales, philosophiques, éthiques, qu'il considère
Projet éducatif Projet pédagogique Projet pédagogique	parole et pouvoir et qui délimitent des lieux, des statuts et des rôles précis, permettant ainsi à l'enfant d'être « acteur » de la construction de sa citoyenneté. Ensemble des disciplines mettant en œuvre des compétences intellectuelles et manuelles de divers ordre et pouvant déboucher sur des activités techniques et/ou artisanales. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement scolaire entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur (Décret Missions art. 67). Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquelles un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateur (réseau) définit ses objectifs éducatifs (cfr Décret Missions art. 63). Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur (P.O.) ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs (réseau) de mettre en œuvre son projet éducatif (Décret Missions art. 64). Service de promotion de la santé à l'école Chaque individu possède en lui un grand nombre de « références »

Relégation	Mécanisme conscient ou inconscient, formel ou informel, qui consiste, dans le chef des acteurs de l'enseignement, à orienter ou diriger un élève vers une filière ou un type d'enseignement plus en fonction de ses résultats que de ses aptitudes et aspirations. Ce processus de relégation, considéré dans bien des cas comme une alternative au redoublement, entraîne souvent un sentiment d'échec dans le chef de l'élève.
Remédiation	Activité destinée à apporter un soutien pédagogique supplémentaire à l'élève qui en éprouve le besoin.
SAJ	Service d'aide à la jeunesse
SAS	Service d'accrochage scolaire mis en œuvre par les décrets du 21/11/2013 (décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire et décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence à l'école et de l'accompagnement des démarches d'orientation).
Savoir	Dans une discipline donnée, l'intégration structurée par un processus d'apprentissage d'un ensemble de connaissances en un tout que je maîtrise et qui me permet d'exercer une action.
Séquence	Ensemble cohérent d'apprentissages réalisés au cours d'une période
d'apprentissage	donnée et pouvant faire l'objet d'une évaluation sommative. A
	l'Ecole de Tous, une séquence d'apprentissage ne doit pas dépasser une « période de base » (voir « Les temps de l'école – l'année scolaire »)
Temps scolaire	Plage de temps inclue dans les horaires de cours.
Temps parascolaire	Plage de temps en dehors des périodes de cours au cours de laquelle l'enfant se livre à des activités rentrant dans le projet pédagogique de l'école et, pour la plupart, vécues dans l'école.
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.